

Rapport 2009

du Tribunal cantonal



**RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL
A L'INTENTION DU PARLEMENT
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 2009**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport annuel sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2009.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document.

I. Remarques préliminaires

L'année 2009 a été marquée par l'affaire de la consultation de sites non professionnels sur internet au sein de la fonction publique cantonale. Deux magistrats de l'ordre judiciaire ont présenté leur démission en relation avec cette affaire. Au vu de l'implication de ces deux membres des autorités judiciaires, le Tribunal cantonal a procédé à une analyse du processus de surveillance et a porté son examen en particulier sur la manière dont la procédure a été menée en regard du principe de la séparation des pouvoirs. A cette fin, il a demandé des explications au Service de l'informatique (SDI) sur le déroulement du processus de surveillance qui a débuté à la fin de l'année 2008. Ces explications ont été fournies lors d'une rencontre qui s'est tenue au siège du SDI en présence des responsables de ce service ainsi que de M. Philippe Receveur, ministre de tutelle du SDI. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées et des documents mis à sa disposition, le Tribunal cantonal a adressé un rapport à l'intention du Gouvernement concernant la surveillance informatique au sein des autorités judiciaires. Ce rapport a fait l'objet d'une discussion lors d'une séance commune, le 17 novembre 2009, entre le Gouvernement et le Tribunal cantonal. A l'issue de cette séance, il a été convenu que le Gouvernement prendrait position par écrit sur ce rapport et qu'un groupe de travail serait mis sur pied afin de fixer le cadre légal de la surveillance informatique au sein de la fonction publique, en particulier au sein des autorités judiciaires.

II. Magistrats et personnel judiciaire du Tribunal cantonal

Durant l'exercice écoulé, le Tribunal cantonal a enregistré la démission du juge Pierre Boinay. Celui-ci présidait la Chambre des assurances. Il a été remplacé dans cette fonction dès le 1^{er} septembre 2009 par M. Philippe Guélat, élu juge au Tribunal cantonal par le Parlement lors de la session du 29 avril 2009.

Une nouvelle greffière, Mme Gladys Winkler, est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2009 en remplacement de Mme Sylviane Liniger Odiet, élue juge au Tribunal cantonal à la fin de l'année précédente. Le Tribunal cantonal a en outre bénéficié des services de Mme Nathalie Brahier engagée en qualité de greffière e.r. à mi-temps pendant trois mois, ceci pour combler provisoirement la vacance d'un poste de juge et pour faire face à une incapacité de travail prolongée d'un magistrat.

Souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, Mme Maude Catalano a démissionné de son poste de cheffe de chancellerie. La personne désignée à ce poste pour la remplacer n'a pas été reconduite dans sa fonction à l'issue du temps d'essai. Mme Marie Roy, secrétaire, a quitté le Tribunal cantonal pour rejoindre le Ministère public et a été remplacée par Mme Julie Laissue qui avait effectué son stage de maturité professionnelle au sein de notre autorité.

III. Activités judiciaires du Tribunal cantonal

Il ressort des statistiques présentées ci-après que, globalement, le volume des affaires introduites durant l'exercice sous revue a augmenté sensiblement par rapport à 2008, année où une diminution avait été constatée. Dans le rapport 2008, le Tribunal cantonal relevait que la baisse des affaires de l'année concernée ne pouvait être interprétée comme étant forcément durable ceci en raison des fluctuations annuelles. Les statistiques 2009 corroborent cette remarque.

L'augmentation des affaires introduites en 2009 se manifeste dans tous les secteurs d'activité du Tribunal cantonal. Il est renvoyé à ce sujet aux rapports des président-e-s de sections ci-après.

IV. Autres observations

1. Dans le cadre de la procédure de consultation organisée par le Gouvernement, le Tribunal cantonal a pris position sur les projets de lois introductives du Code de procédure pénale et du Code de procédure civile suisses, ainsi que sur le projet de révision partielle de la loi d'organisation judiciaire. Les avant-projets de ces textes avaient été préparés par un groupe de travail au sein duquel le Tribunal cantonal était représenté par son président et par son premier greffier.

2. En vue de la réorganisation des autorités judiciaires qu'impliquera l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure fédéraux, un groupe de travail désigné par le Gouvernement, dans lequel le Tribunal cantonal était représenté par un juge, a étudié un réaménagement et une redistribution des locaux mis à disposition de la justice au Château de Porrentruy.
3. Lors de la séance de fin d'année du Plenum, le Tribunal cantonal a décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de réexaminer le stage et les examens d'avocat. Ce groupe de travail est composé de représentants du Tribunal cantonal lui-même et de la Commission des examens d'avocat, du Tribunal de première instance, du Ministère public, de l'Ordre des avocats jurassiens, du Service juridique, de l'Association des avocats stagiaires et d'une juge fédérale.
4. Le Tribunal cantonal a examiné le projet de loi sur la Caisse de pensions mis en consultation par le Gouvernement. Il a formulé des propositions concernant les voies de droit en cas de contestations.
5. Il s'est prononcé sur la problématique du retrait du brevet d'avocat qui fait l'objet d'une discussion au sein de la Conférence cantonale des directeurs de Justice et Police (CCDJP). Il a considéré que, pour le canton du Jura, il n'était pas judicieux que la loi sur la profession d'avocat soit modifiée dans le sens préconisé par la CCDJP.
6. Le Tribunal cantonal s'est prononcé sur la nouvelle partie générale du Code pénal suisse qui a fait l'objet d'une évaluation par le Département fédéral de justice et police.
7. La rencontre habituelle entre le Tribunal cantonal et le Ministre de la justice a eu lieu le 14 septembre 2009. Divers points ont été abordés à cette occasion, notamment la nouvelle organisation judiciaire du canton, la localisation des autorités judiciaires, ainsi que le tarif des honoraires d'avocat.
8. Une délégation du Tribunal cantonal a rencontré le Conseil de l'ordre des avocats le 18 mars 2009. Différents points ont été abordés à cette occasion, notamment l'avenir de la Revue jurassienne de jurisprudence, la possibilité de publier les arrêts du Tribunal cantonal sur internet, les modalités de taxation des notes d'honoraires, ainsi que la réforme de l'organisation judiciaire en relation avec les Codes de procédure civile et pénale suisses.
9. Il a participé à la rencontre annuelle des Trois pouvoirs (Bureau du Parlement, Gouvernement, Tribunal cantonal) le 27 août 2009 qui s'est tenue à St-Ursanne. Cette rencontre avait pour thème "Quel équilibre entre protection des données et nécessités d'information des autorités ?". Le préposé fédéral

suppléant à la protection des données et à l'information du public, M. Jean-Philippe Walter, a présenté un exposé à ce sujet.

10. A la demande du Service du personnel, un bilan a été fait au niveau du Tribunal cantonal concernant le passage à 40 heures de l'horaire hebdomadaire des membres de la fonction publique. Pour les juges, le nouvel horaire hebdomadaire n'a pas eu d'effets, dans la mesure où le volume de travail global du Tribunal cantonal n'a pas diminué, au contraire. En revanche, pour les greffiers qui sont tenus au contrôle horaire, il a été constaté que les heures variables ont augmenté de manière particulièrement importante. Cette augmentation n'est pas seulement due au passage aux 40 heures, mais également à une très nette augmentation de la charge de travail de chaque greffier. Au niveau du secrétariat, les heures variables ont été en légère augmentation, en raison, d'une part, de l'introduction des 40 heures et, d'autre part, d'une charge de travail de chaque secrétaire supérieure à la normale engendrée par la vacance du poste de cheffe de chancellerie durant plusieurs mois.
11. Le programme informatique de gestion des affaires des autorités judiciaires a été changé au 1^{er} janvier 2009. Le système "Tribuna" qui a été mis en place donne globalement satisfaction. Il s'agit d'un programme performant. Cependant, il ne répond pas encore aux attentes des personnes chargées de l'établissement des statistiques.
12. Dans le cadre de la nouvelle présentation du site internet du canton du Jura, les pages concernant les autorités judiciaires ont été revues et complétées, en particulier celles du Tribunal cantonal. On y trouve désormais les sommaires de la Revue jurassienne de jurisprudence ainsi que les circulaires du Tribunal cantonal.
13. Il y a enfin lieu de relever que, comme les années précédentes, le Tribunal cantonal a organisé des cours dans les matières faisant l'objet des examens d'avocat et de notaire. Ces cours ont été suivis par une trentaine d'avocats stagiaires et de notaires stagiaires.

**Le président du Tribunal
cantonal pour 2009**

Daniel Logos

1. Nombre d'affaires introduites

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2005	98	46	122	170	6	25	54	--	2	523
en 2006	140	31	135	179	5	18	37	1	2	548
en 2007	111	44	169	185	3	26	33	2	--	573
en 2008	134	28	132	139	1	29	43	1	--	507
en 2009	155	33	150	163	6	24	49	4	4	588

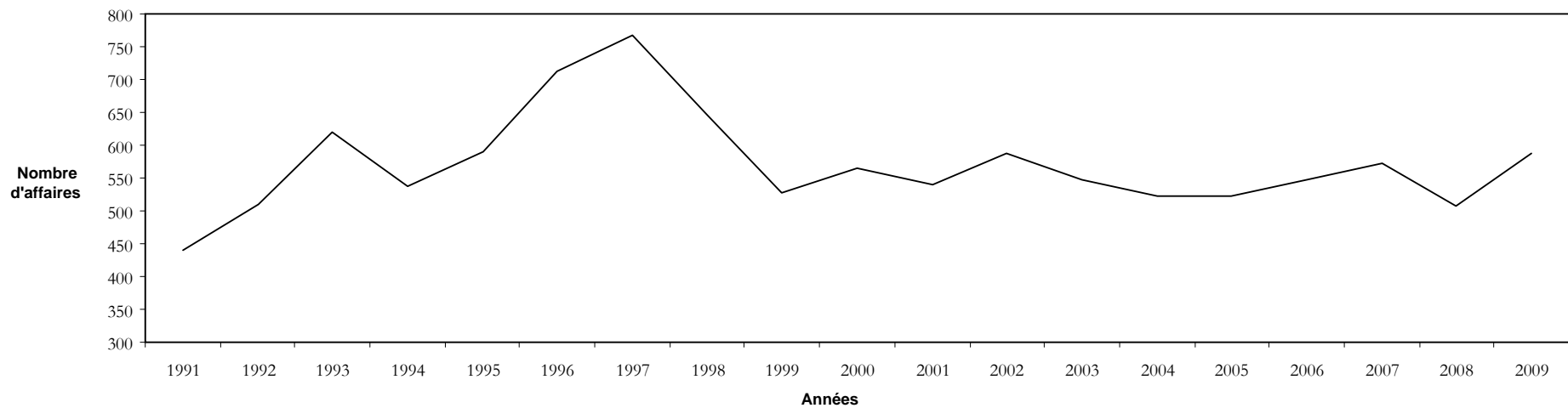
2. Nombre d'affaires liquidées

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2005	97	37	130	161	4	29	58	1	1	518
en 2006	131	35	131	174	7	15	40	1	2	536
en 2007	127	39	156	183	--	28	37	2	--	572
en 2008	126	30	151	154	1	27	36	--	--	525
en 2009	141	36	147	155	5	27	51	4	1	567

3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	Cour civile	Cour pénale	Ch. administrative	Ch. des assurances	Cour constitutionnelle	Cour des poursuites	Ch. d'accusation	Cour criminelle	Cour de cassation	Total
en 2005	51	12	41	120	2	1	11	1	2	241
en 2006	60	8	45	125	--	4	8	1	2	253
en 2007	43	13	58	127	3	2	4	1	--	251
en 2008	51	11	39	112	--	4	11	1	--	227
en 2009	65	8	42	120	1	1	9	1	3	250

Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1991 à 2009



A. Cour constitutionnelle

Au cours de l'année 2009, la Cour constitutionnelle a été saisie de quatre requêtes en contrôle de la validité de l'arrêté portant modification du plan hospitalier, qui ont toutes été déclarées irrecevables, et d'une autre requête concernant la validité de la loi concernant l'exercice de la prostitution et le commerce de la pornographie. Cette requête a été admise partiellement, l'article 7 de la loi étant annulé. Le recours formé contre cet arrêt vient d'être déclaré irrecevable par le Tribunal fédéral. La Cour constitutionnelle a également été saisie d'une procédure en contrôle de la validité du règlement concernant la taxe sur les piscines privées adopté par le Conseil de ville de Delémont. Cette procédure a été suspendue puis est devenue sans objet, suite à l'annulation dudit règlement par le Conseil de ville au début de cette année.

L'arrêt se rapportant à la validité de la modification du plan hospitalier a donné l'occasion à la Cour constitutionnelle de régler diverses questions de procédure. Elle a ainsi précisé la manière dont doit être calculé le délai pour former une requête devant la Cour constitutionnelle, la qualité pour agir et l'organe compétent des communes pour saisir la Cour constitutionnelle. Elle a en outre rappelé qu'un acte administratif, tel que celui qui était contesté, est soustrait au contrôle de la Cour constitutionnelle (arrêt du 9 juillet 2009 publié dans la RJJ 2009 p. 25ss).

**Le président de la
Cour constitutionnelle**

Pierre Broglin

B. Cour civile

L'exercice 2009 a été caractérisé par une augmentation du nombre des affaires de l'ordre de 15 %. Alors que le nombre des dossiers de la compétence de la Cour civile comme juridiction unique (mentionnés sous la rubrique "instructions") a légèrement progressé, celui des appels a fortement augmenté (29 affaires contre 16 en 2008).

Le nombre des avocats extérieurs au canton est toujours plus important en procédure. Ce nombre devrait encore croître lors de l'introduction des codes de procédure civile et pénale unifiés.

Le président de la Cour civile

Pierre Theurillat

Cour civile

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2009</i>	<i>Affaires introduites en 2009</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Reportées en 2010</i>	<i>Recours au TF *</i>
<i>Instructions</i>	21 (18)	19 (19)	40 (37)	5 (7)	14 (9)	19 (16)	21 (21)	3 (-)
<i>Appels</i>	8 (6)	43 (41)	51 (47)	26 (30)	13 (9)	39 (39)	12 (8)	6 (2)
<i>Pourvois en nullité</i>	1 (-)	4 (5)	5 (5)	5 (3)	0 (1)	5 (4)	-- (1)	- (-)
<i>Affaires de justice et divers</i>	12 (6)	34 (27)	46 (33)	24 (13)	12 (8)	36 (21)	10 (12)	2 (-)
<i>Conciliations</i>	9 (13)	55 (42)	64 (55)	conciliations abouties : 8 (2)	34 (44)	42 (46)	22 (9)	- (-)
Total	51 (43)	155 (134)	206 (177)	68 (55)	73 (71)	141 (126)	65 (51)	11 (2)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2008.

(* = recours contre décisions du TC de 2009).

Sur les 11 recours au Tribunal fédéral, 9 ont été rejetés et 2 déclarés irrecevables.

C. Chambre administrative

En 2009, la Chambre administrative a enregistré 150 nouvelles affaires, soit 8 % de plus que la moyenne des cinq années précédentes (139). Le nombre des affaires liquidées en 2009 (147) est, lui aussi, légèrement supérieur à la moyenne des 5 années antérieures (141).

En ce qui concerne la répartition des affaires en fonction des divers domaines, les seuls changements significatifs par rapport aux années précédentes sont intervenus dans le domaine fiscal, où le nombre des affaires a fortement baissé, et dans la fonction publique, où il a augmenté, cette augmentation s'expliquant par le fait que plusieurs recours ont été formés concernant la révision de la classification des fonctions de la Section archéologie et paléontologie.

Le nombre des affaires non liquidées à la fin de l'année 2009 (42) est quelque peu inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (46), de sorte que la situation n'est pas préoccupante en ce qui concerne la liquidation des affaires devant la Chambre administrative.

**Le président de la
Chambre administrative**

Pierre Broglin

Chambre administrative

	<i>Affaires pendantes au 01.01.2009</i>	<i>Affaires introduites en 2009</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires liquidées</i>			<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires reportées en 2010</i>
				<i>Recours admis en tout ou en partie</i>	<i>Recours rejetés</i>	<i>Autres issues</i>		
<i>Actions</i>	2 (5)	5 (2)	7 (7)	-- (--)	-- (2)	5 (3)	5 (5)	2 (2)
<i>Administratif général</i>	3 (9)	8 (23)	11 (32)	2 (2)	1 (10)	4 (8)	7 (20)	4 (12)
<i>Aménagement du territoire</i>	3 (6)	11 (8)	14 (14)	1 (4)	2 (1)	1 (6)	4 (11)	10 (3)
<i>Divers</i>	13 (9)	36 (17)	49 (26)	14 (8)	14 (7)	16 (7)	44 (22)	5 (4)
<i>Etrangers</i>	3 (5)	5 (7)	8 (12)	1 (3)	6 (4)	-- (2)	7 (9)	1 (3)
<i>Fiscal</i>	5 (7)	4 (14)	9 (21)	1 (8)	2 (6)	4 (2)	7 (19)	2 (5)
<i>Fonction publique</i>	5 (5)	13 (4)	18 (9)	1 (--)	2 (2)	5 (2)	8 (4)	10 (5)
<i>Frais et dépens</i>	-- (1)	2 (--)	2 (1)	1 (1)	1 (--)	-- (--)	2 (1)	-- (--)
<i>Juge administratif</i>	1 (3)	6 (6)	7 (9)	2 (4)	2 (3)	2 (1)	6 (8)	1 (1)
<i>Marchés publics</i>	1 (2)	4 (1)	5 (3)	-- (1)	-- (--)	5 (1)	5 (2)	-- (1)
<i>Tutelles</i>	1 (6)	52 (48)	53 (54)	2 (3)	9 (9)	40 (41)	51 (53)	2 (1)
<i>Droit foncier rural</i>	2 (--)	4 (2)	6 (2)	-- (--)	-- (--)	1 (--)	1 (--)	5 (2)
Total	39 (58)	150 (132)	189 (190)	25 (34)	39 (44)	83 (73)	147 (151)	42 (39)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2008.

8 affaires portées au TF, 5 rejetées, 2 irrecevables et 1 encore en cours.

D. Chambre des assurances

En 2009, 163 nouvelles affaires ont été introduites devant la Chambre des assurances, soit 24 affaires de plus qu'en 2008. 112 affaires étaient pendantes au 1^{er} janvier 2009.

Au cours de l'exercice écoulé, la Chambre des assurances a liquidé 155 affaires. 120 affaires ont été reportées sur l'exercice 2010.

L'augmentation du volume des affaires touche la plupart des domaines des assurances sociales.

**Le président de la
Chambre des assurances**

Philippe Guélat

Chambre des assurances

	<i>Affaires pendantes au 01.01.09</i>	<i>Affaires introduites en 2009</i>	<i>Total</i>	<i>Demandes adjugées, totalement ou partiellement</i>	<i>Demandes rejetées</i>	<i>Retraits sans objet, transactions, etc.</i>	<i>Total des affaires liquidées</i>	<i>Affaires reportées en 2010</i>
<i>AVS</i>	10 (16)	15 (6)	25 (22)	2 (7)	4 (5)	4 (--)	10 (12)	15 (10)
<i>AI</i>	55 (57)	81 (75)	136 (132)	32 (34)	27 (23)	19 (20)	78 (77)	58 (55)
<i>AFA</i>	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
<i>APG</i>	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
<i>AF</i>	3 (2)	7 (4)	10 (6)	1 (2)	0 (1)	5 (0)	6 (3)	4 (3)
<i>AMAL</i>	2 (2)	8 (3)	10 (5)	2 (2)	0 (1)	1 (0)	3 (3)	7 (2)
<i>PC à l'AVS/AI</i>	8 (3)	6 (10)	14 (13)	1 (0)	2 (3)	5 (2)	8 (5)	6 (8)
<i>LAA</i>	21 (37)	25 (22)	46 (59)	10 (14)	14 (20)	5 (4)	29 (38)	17 (21)
<i>AM</i>	1 (0)	0 (1)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)
<i>Ach</i>	6 (6)	12 (8)	18 (14)	3 (0)	5 (8)	4 (0)	12 (8)	6 (6)
<i>LPP</i>	6 (4)	9 (10)	15 (14)	5 (7)	3 (1)	1 (0)	9 (8)	6 (6)
Total	112 (127)	163 (139)	275 (266)	56 (66)	55 (62)	44 (26)	155 (154)	120 (112)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2008.

12 affaires portées au TF, 3 rejetées, 1 irrecevable, 2 partiellement admises, 1 admise et 5 sont encore en cours

E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances

1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie

Une procédure introduite en 2006, qui avait été suspendue puis reprise, a été suspendue à nouveau jusqu'à droit connu dans une affaire pendante devant le Tribunal administratif fédéral. Après l'arrêt rendu par cette instance, les parties sont entrées en pourparlers pour tenter de trouver un arrangement extrajudiciaire, la procédure demeurant suspendue devant le Tribunal arbitral.

Deux nouvelles affaires ont été introduites en 2009. L'une a été retirée par la suite et dans l'autre, un arrêt a dû être rendu au sujet de la compétence du Tribunal arbitral. Ce dernier ayant admis sa compétence, l'instruction de l'affaire s'est poursuivie et le dossier était toujours en cours à la fin de l'année 2009.

**Le président
du Tribunal arbitral en matière
d'assurance-maladie**

Pierre Broglin

2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents

Une affaire, introduite en 2008, a fait l'objet d'un jugement en 2009 au sujet de la compétence du Tribunal arbitral, une partie contestant sa compétence. Un recours formé contre cet arrêt a été rejeté par le Tribunal fédéral. L'affaire a été reprise à réception de l'arrêt du Tribunal fédéral et était toujours en cours au 31 décembre 2009.

**Le vice-président
du Tribunal arbitral en matière
d'assurance-accidents**

Pierre Broglin

F. Cour des poursuites et faillites

Conformément à la circulaire no 21 du 7 septembre 2008, la Cour des poursuites et faillites a sollicité des rapports des trois offices du canton qu'elle a inspectés en février/mars 2010. Ceux-ci sont bien gérés et les dossiers sont traités avec compétence et diligence.

Les statistiques révèlent une augmentation du nombre des poursuites et des saisies dans les districts de Delémont et Porrentruy, ce qui a nécessité l'engagement, avec l'accord du Gouvernement, de personnel supplémentaire.

Le préposé des Franches-Montagnes relève que l'introduction de l'article 731b CO, le 1^{er} janvier 2008, chargeant le juge de prendre différentes mesures, allant jusqu'à la dissolution de la société et sa liquidation selon les règles applicables à la faillite, lorsque la société (anonyme) ne possède pas les organes prescrits par la loi ou composés régulièrement, a conduit à une forte augmentation du nombre des procédures.

La Cour des poursuites et faillites a enregistré 11 plaintes durant l'exercice, 13 autres affaires, par exemple en matière de concordat et de demandes d'autorisation. Quant au juge civil, il a reçu 13 plaintes.

Il y a lieu de relever les chiffres suivants :

	2007	2008	2009
Commandement de payer	25086	27414	29336
Ouverture de faillites	72	103	98
Liquidations de faillites	92	80	111
Saisies exécutoires	17604	17952	19110
Réalisations	5706	5714	5591

Les pertes résultant des procédures de faillite se sont élevées à Fr 24'874'873.99.

**Le président de la Cour des
poursuites et faillites**

Pierre Theurillat

G. Chambre d'accusation

Pour la deuxième année consécutive, la Chambre d'accusation a connu une augmentation des affaires, avec un total de 49 affaires introduites en 2009 (43 en 2008 et 33 en 2007), ce qui représente une progression de 14 % par rapport à 2008. Compte tenu des affaires pendantes au début de l'année, la Chambre d'accusation en a liquidé 51 en 2009.

La Chambre d'accusation a également revu sa "circulaire sur les honoraires des experts – frais d'expertise" par l'adoption d'une nouvelle circulaire le 24 mars 2009. Elle a en outre émis un avis concernant les commissions rogatoires transmises par les juges d'instruction à la police à la demande du commandant de la police cantonale.

Les autorités de poursuite pénale ont vécu plusieurs changements en 2009, suite à la démission du procureur général M. Yves Maître. Dès le 1^{er} juillet 2009, celui-ci a été remplacé par Mme Geneviève Bugnon, juge d'instruction, à laquelle Mme Séverine Stalder a succédé en tant que nouvelle juge d'instruction le 1^{er} août 2009. Afin d'assurer le suivi et le traitement des dossiers, sur proposition du Ministère public et avec l'accord du chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police, conformément aux articles 17 et 44 al. 2 LOJ, la soussignée a désigné Mme Valérie Cortat, substitute, en tant que procureure e.r à 50 % du 1^{er} mars au 30 juin 2009, portant son taux d'occupation à 100 % pendant cette période. Selon la même procédure, Mme Valérie Cortat a été désignée comme procureure e.r. dès le 1^{er} juillet 2009 pour un certain nombre d'heures en raison d'un surcroît d'occupation dû au fait que la procureure générale ne pouvait pas soutenir l'accusation dans les affaires qu'elle avait instruites comme juge d'instruction.

Pour le surplus, il y a lieu de relever que les autorités de poursuite pénale s'acquittent de leur tâche avec compétence et diligence.

**La présidente de la
Chambre d'accusation**

Sylviane Liniger Odiet

Chambre d'accusation

<i>Nature des affaires</i>	<i>Affaires pendantes au 01.01.2009</i>	<i>Affaires introduites en 2009</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires reportées en 2010</i>
<i>Recours</i>	7 (4)	16 (17)	23 (21)	18 (10)	-- (4)	18 (14)	5 (7)
<i>Prises à partie</i>	-- (--)	4 (--)	4 (--)	3 (--)	-- (--)	3 (--)	1 (--)
<i>Mises en liberté</i>	1 (--)	22 (16)	23 (16)	18 (6)	4 (9)	22 (15)	1 (1)
<i>Divers</i>	3 (--)	7 (10)	10 (10)	8 (6)	-- (1)	8 (7)	2 (3)
Total	11 (4)	49 (43)	60 (47)	47 (22)	4 (14)	51 (36)	9 (11)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2008.

Il y a eu 4 recours au TF, 3 ont été rejetés et 1 déclaré irrecevable.

Remarques :

la Chambre d'accusation a encore :

- examiné mensuellement les classements du Ministère public et les rapports sur les détenus ;
- traité 21 surveillances téléphoniques.

H. Cour pénale

En 2009, la Cour pénale a été saisie de 33 nouvelles affaires (28 en 2008). 11 affaires étaient, en outre, pendantes en début d'exercice. Au total, 36 affaires ont été liquidées en 2009 (30 en 2008) et 8 ont été reportées en 2010. 4 affaires ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (2 en 2008).

**Le président de la
Cour pénale**

Daniel Logos

Cour pénale

<i>Nature des affaires</i>	<i>Affaires pendantes au début 2009</i>	<i>Affaires introduites en 2009</i>	<i>Total</i>	<i>Liquidées par jugement</i>	<i>Liquidées par renvoi ou d'une autre manière</i>	<i>Total</i>	<i>Affaires reportées en 2010</i>	<i>Recours au TF</i>
<i>Appels</i>	9 (11)	26 (25)	35 (36)	21 (18)	9 (9)	30 (27)	5 (9)	3 (1)
<i>Pourvois</i>	2 (1)	3 (3)	5 (4)	3 (2)	2 (--)	5 (2)	-- (2)	1 (1)
<i>Mineurs</i>	-- (--)	2 (--)	2 (--)	-- (--)	-- (--)	-- (--)	2 (--)	-- (--)
<i>Divers</i>	-- (1)	2 (--)	2 (1)	-- (1)	1 (--)	1 (1)	1 (--)	-- (--)
Total	11 (13)	33 (28)	44 (41)	24 (21)	12 (9)	36 (30)	8 (11)	4 (2)

Entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 2008.

Sur les 4 recours au TF, 3 ont été rejetés et 1 déclaré irrecevable.

I. Cour criminelle

En 2009, la Cour criminelle a été saisie de 4 nouvelles affaires. Une affaire était, en outre, pendante en début d'exercice. Au total, 4 affaires ont été liquidées en 2009 (1 en 2008) dans les domaines principaux suivants :

1. meurtre commis en septembre 2007 à Vicques;
2. brigandage qualifié, prise d'otage et actes préparatoires de brigandage qualifié commis notamment à Alle entre 2006 et 2008;
3. viol, contraintes sexuelles et actes d'actes d'ordre sexuel avec des enfants commis jusqu'en avril 2008;
4. demande de mise en liberté présentée par le condamné susmentionné postérieurement à son jugement pour viol et actes d'actes d'ordre sexuel avec des enfants.

Deux affaires (celles mentionnées sous ch. 3 et 4 ci-dessus) ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral; l'un a été rejeté et l'autre a été déclaré sans objet. Une affaire a été reportée en 2010.

**Le président de la
Cour criminelle**

Daniel Logos

J. Cour de cassation

La Cour de cassation a enregistré 4 nouvelles affaires en 2009, dont trois sont étroitement liées. Une affaire a été liquidée en 2009.

Aucune affaire antérieure à 2009 n'est pendante.

La présidente

Sylviane Liniger Odiet

K. Commission des examens d'avocat

Durant l'année écoulée, la Commission des examens d'avocat a tenu deux sessions. Lors de celle de printemps, trois candidats se sont présentés. Ils ont tous réussi leurs examens.

Lors de la session d'automne, trois candidats ont subi l'examen ; un échec a été enregistré aux épreuves orales.

**Le président de la
Commission des examens
d'avocat**

Pierre Broglin

L. Commission des examens de notaire

Session de printemps 2009

Un candidat s'est présenté à la deuxième partie des examens et a échoué aux examens écrits. Un deuxième candidat s'est présenté pour la première partie des examens et a réussi.

Session d'automne 2009

Aucun candidat ne s'est présenté aux examens.

**Le président de la Commission
des examens de notaire**

Vincent Gobat

M. Commissions de conciliation en matière de bail

Les présidents des Commissions de conciliation ont déposé leurs rapports d'activités conformément à l'article 11 al. 1 de l'ordonnance concernant les commissions de conciliation en matière de bail et la consignation du loyer (RSJU 182.351).

❖ Delémont

Durant l'exercice 2009, la Commission de conciliation en matière de bail a traité 74 dossiers, ce qui représente une diminution de l'ordre de 10 % du volume d'activité par rapport à 2008.

Les affaires les plus fréquentes portaient sur des contestations relatives à la résiliation de bail, à des décomptes de frais accessoires et à des problèmes de loyers impayés.

❖ Franches-Montagnes

L'année 2009 est qualifiée de calme. Le président relève toutefois que les cas deviennent de plus en plus complexes. Sur 11 affaires, une seule n'a pas abouti à une conciliation. Le président et sa secrétaire sont très souvent sollicités pour répondre à des requêtes diverses. Contrairement aux attentes, le nouveau calcul des loyers selon l'indice des prix à la consommation n'a pas posé de problème.

❖ Porrentruy

Durant l'année écoulée, 59 affaires ont été soumises à la Commission de conciliation. Sur ce chiffre, 58 affaires ont été liquidées comme il suit :

- 20 ont abouti à une conciliation ;
- 15 à une non-conciliation ;
- 8 à une décision de la Commission ;
- 15 à une décision de classement, en particulier ensuite de désistement.

La Commission a siégé à 42 reprises.

**Le président de la
Cour civile**

Pierre Theurillat

RAPPORT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE POUR L'ANNEE 2009

I. Remarques préliminaires

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) et 25 du Règlement du Tribunal de première instance (RTPI).

L'exercice 2009 du Tribunal de première instance (TPI) a été essentiellement marqué par la mise en place du nouveau programme de gestion informatique des affaires "Tribuna" utilisé depuis le 1^{er} janvier 2009. Grâce à l'aide d'un groupe de travail formé d'une partie du personnel du Tribunal de première instance, la mise en place de ce programme s'est effectuée sans difficultés majeures. Celui-ci donne actuellement satisfaction à l'ensemble du personnel qui l'utilise correctement. Ce système génère un gain de temps appréciable.

II. Personnel

a) *Juges*

Les cinq postes de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ) ont été occupés, en 2009, par Corinne Suter, présidente, Damien Rérat vice-président, Carmen Bossart Steulet, Philippe Guélat et Pierre Lachat, juges. A la suite de l'élection de Philippe Guélat au Tribunal cantonal, c'est Pascal Chappuis qui a été élu juge; il a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2009.

La répartition des affaires entre les juges a subi des modifications suite à l'élection de Philippe Guélat au poste de juge du Tribunal cantonal. En effet, Damien Rérat a repris les domaines de Philippe Guélat et Pascal Chappuis ceux de Damien Rérat.

Conformément à l'article 41 LOJ, les cinq juges du TPI ont été désignés pour assurer, avec les juges d'instruction, la permanence de l'instruction pénale durant les week-ends et jours fériés.

b) Greffières

Les deux postes dont dispose le TPI ont été occupés par Pascal Chappuis, à plein temps, Madeleine Poli Fueg et Laurence Brenlla, toutes deux à mi-temps. Durant l'année 2009, Laurence Brenlla a bénéficié d'un congé maternité du 9 avril 2009 au 31 août 2009. Elle a été remplacée par Me Jessica Etienne, avocate. A la suite de l'élection de Pascal Chappuis au poste de juge, le poste de greffière a été repourvu et Nathalie Brahier a repris celui-ci à plein temps dès le 1^{er} novembre 2009. Auparavant, et pendant une période de transition, elle a exercé une activité de greffière au TPI à 50 % depuis le 24 août 2009 au 31 octobre 2009 en collaboration avec Me Marie-Jane Intenza, avocate, qui occupait une activité de greffière complémentaire à 50 % pendant cette même période.

c) Commis-Greffiers-ères

A fin février 2009, le TPI a pris congé de Josette Macquat qui a fait valoir son droit à la retraite après une activité de vingt-huit ans au service de la justice jurassienne. Elle a été remplacée dès le 14 avril 2009 par Sandra Ryser qui assume depuis lors une activité à plein temps.

A la suite du départ de Marie-Noëlle Nagel le 31 octobre 2008, Fabienne Baumgartner a débuté une activité à plein temps au TPI dès le 1^{er} février 2009. L'engagement de Fabienne Baumgartner est limité à deux ans, en raison du réexamen des besoins en personnel auquel il devra être procédé dans le cadre de la nouvelle organisation judiciaire cantonale initiée par les nouveaux codes fédéraux de procédures civile et pénale.

A ce jour, l'effectif actuel du personnel administratif des greffes correspond à 9,8 postes à temps complet et se répartit entre les collaboratrices et collaborateurs suivants :

- Christiane Bader-Fridez	50 %
- Fabienne Baumgartner	100 % dès le 1 ^{er} février 2009
- Stéphanie Cerf	50 %
- Muriel Charmillot Dec	50 % (comptabilité)
- Maryline Courbat	100 %
- Christine Domont	50 %
- Michel Froidevaux	100 % (dont 50 % pour la comptabilité)
- Josette Macquat	90 % jusqu'au 28 février 2009
- Chantal Meyer	50 %
- Odile Prongué	90 %
- Sandra Ryser	100 % dès le 14 avril 2009
- Alain Steger	100 %
- Andrée Varrin	100 %
- Ruth Wermeille	40%

Ces diverses mutations conjuguées avec un important volume de travail n'ont pu être assumées que grâce à un engagement important et efficace de toutes les collaboratrices et collaborateurs du TPI, des greffières et greffier et des magistrates et magistrats. Cette maîtrise des activités est aussi assumée grâce à un faible taux d'absentéisme de tout le personnel.

d) Apprenties et stagiaires

Lucile Grillon a terminé avec succès son apprentissage en été 2009.

Flanza Rogova est en 3^{ème} année d'apprentissage et terminera sa formation en été 2010. Mégane Reber est en 1^{ère} année d'apprentissage depuis le 1^{er} août 2009.

16 avocats-es-stagiaires, 1 notaire-stagiaire et 1 étudiante de l'Ecole supérieure de commerce de Delémont ont accompli des stages au TPI durant l'exercice 2009.

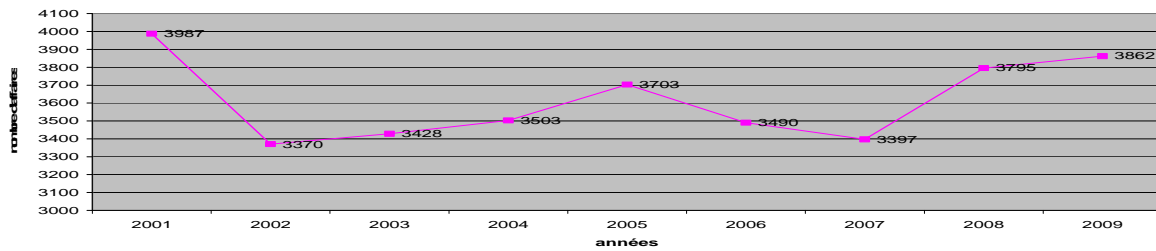
III. Activités

Le Collège des Juges a tenu 6 séances en 2009, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont été notamment traitées. Le Collège a procédé à deux reprises, soit fin juin et fin décembre, à un contrôle approfondi du suivi des dossiers. Il en ressort en substance que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise, dans des délais raisonnables, au vu de la charge de travail et des effectifs.

Au 31 décembre 2009, 81 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (56 en 2001; 76 en 2002; 47 en 2003; 58 en 2004; 72 en 2005; 61 en 2006, 64 en 2007, 101 en 2008).

En 2009, tous domaines d'activités confondus, 3'862 nouvelles affaires (3'795 en 2007) ont été introduites et 3'765 affaires (3'621 en 2008) ont été liquidées en cours d'exercice.

Affaires reçues par le TPI depuis 2001 tous domaines confondus



Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2009 s'élève à 1'063 (952 au 31 décembre 2008).

Conformément à l'article 12 de la Loi instituant le Conseil de prud'hommes, les greffiers-ères du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant de la statistique, 51 personnes (109 en 2008) ont été reçues au greffe pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue de déposer une requête et il a été donné suite à 756 demandes téléphoniques (845 en 2008).

En application du droit matrimonial, 52 rapports d'audition de mineurs ont été élaborés dans le cadre des procédures traitées en 2009 (58 en 2008). Pour ce faire, les juges civils du Tribunal de première instance ont bénéficié de l'appui du Service social du Tribunal des mineurs pour 31 rapports en 2009 (35 en 2008).

Pour plus de détails et s'agissant des données chiffrées par secteur, il est renvoyé aux divers tableaux de la statistique du TPI.

Une rencontre avec les juges et greffiers-ères du Tribunal d'arrondissement de Moutier a été organisée à Moutier, en vue de procéder à un échange d'expériences professionnelles et de renforcer notre collaboration, s'agissant notamment de la formation continue qui devra être organisée en vue de l'entrée en vigueur des nouveaux codes fédéraux de procédure.

La Télévision Suisse romande a filmé une audience pénale et a procédé à des interviews du juge. Ces enregistrements ont été diffusés dans une émission Temps présent intitulée "Voisin, je te haine".

Comme par le passé, des classes du lycée, de Saint-Charles et de l'Ecole professionnelle sont venues assister à des audiences et ont pu s'entretenir à cette occasion avec les magistrats.

IV. Équipements et locaux

Le juge Damien Rérat a été désigné pour représenter le TPI dans le Groupe de travail chargé de la nouvelle répartition dans le Château des locaux destinés à accueillir les autorités et le personnel judiciaires eu égard à l'entrée en vigueur des nouveaux codes fédéraux de procédures civile et pénale.

Dans le courant de l'été 2009, une collaboration a été instaurée avec M. François Noirjean, archiviste cantonal, aux fins de trouver une solution pour régler le problème de l'archivage des dossiers de la justice de première instance. Un groupe de travail formé d'un juge (Pierre Lachat), d'une greffière (Nathalie Brahier) et de l'archiviste cantonal complété par un spécialiste (M. Philippe Barras) recherche actuellement des solutions pratiques pour permettre un tri des archives et une utilisation optimale des locaux du Château.

V. Conclusion

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan positif de l'année 2009, tout en constatant que les affaires à traiter sont, de manière générale, de plus en plus complexes.

Malgré l'augmentation constante de la charge de travail qui découle de cette évolution, le Collège considère que la justice de première instance fonctionne de manière adéquate et efficace.

Au nom du Tribunal de première instance

La présidente

La greffière

Corinne Suter

Madeleine Poli Fueg

Affaires reçues par le TPI du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	<i>2009</i>
- <i>Juge pénal</i>	1141
- <i>Tribunal correctionnel</i>	21
- <i>Droit de la famille et tutelles</i>	469
- <i>Autres affaires civiles</i>	310
- <i>Assistance judiciaire gratuite</i>	334
- <i>Droit des poursuites</i>	1251
- <i>Conseil de Prud'hommes</i>	99
- <i>Tribunal des baux à loyers et à ferme</i>	106
- <i>Droit administratif</i>	70
- <i>Non contentieux administratif</i>	<u>61</u>
- <i>Total</i>	<u>3'862</u>

Affaires pendantes depuis plus d'une année

	<i>2009</i>
- <i>Juge pénal</i>	24
- <i>Tribunal correctionnel</i>	2
- <i>Droit de la famille et tutelles</i>	36
- <i>Autres affaires civiles</i>	12
- <i>Droit des poursuites</i>	0
- <i>Conseil de Prud'hommes</i>	2
- <i>Tribunal des baux à loyers et à ferme</i>	2
- <i>Droit administratif</i>	3
- <i>Non contentieux administratif</i>	<u>0</u>
- <i>Total</i>	<u>81</u>

Affaires pénales

Juge pénal

<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
313	1141	1454	1108	346	24

Tribunal correctionnel

<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
14	21	35	24	11	2

Affaires civiles

	<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
TOTAL	579	2364	2943	2318	625	48
<i>dont</i>						
<i>assistance judiciaire</i>	107	334	441	327	114	14

Affaires du droit du travail

<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
27	99	126	88	38	2

Affaires du droit du bail à loyer et à ferme

<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
17	106	123	105	18	2

Affaires de droit administratif et de non contentieux administratif

<u>Affaires pendantes au 01.01.2009</u>	<u>Affaires introduites en 2009</u>	<u>Total</u>	<u>Affaires liquidées</u>	<u>Affaires reportées en 2010</u>	<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>
16	131	147	122	25	3

**RAPPORT DE LA PROCUREURE GENERALE
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE
PAR LE MINISTERE PUBLIC EN 2009**

I. CONSIDERATIONS GENERALES

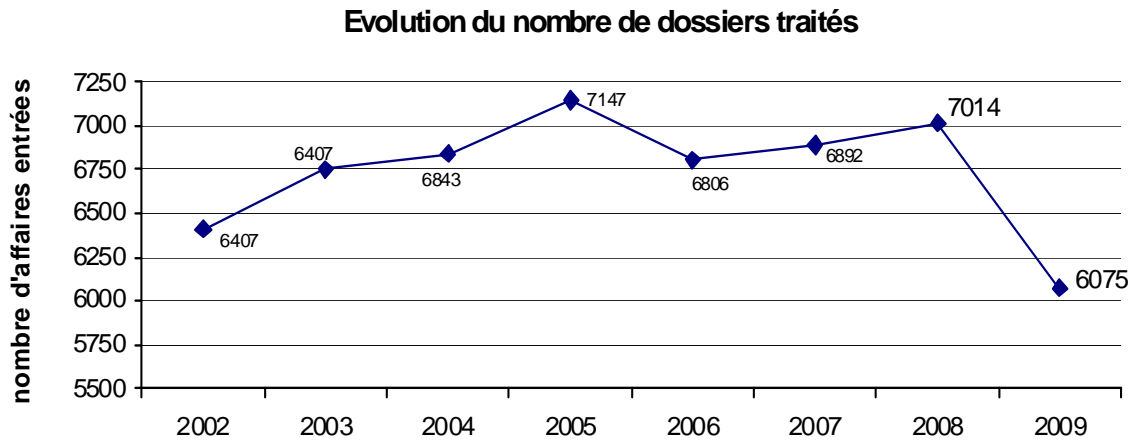
1. Le Ministère public a vécu des changements importants au cours de l'année 2009.

Le premier changement touche les autorités judiciaires dans leur ensemble. En effet, elles se sont dotées d'un nouveau programme informatique de gestion des affaires pénales, civiles et administratives, appelé Tribuna. Ce nouveau programme a nécessité un temps d'adaptation important, ainsi que la formation des magistrats et du personnel de l'administration judiciaire, assurée par le groupe de travail Tribuna formé de membres du personnel judiciaire et d'un représentant du Service de l'informatique.

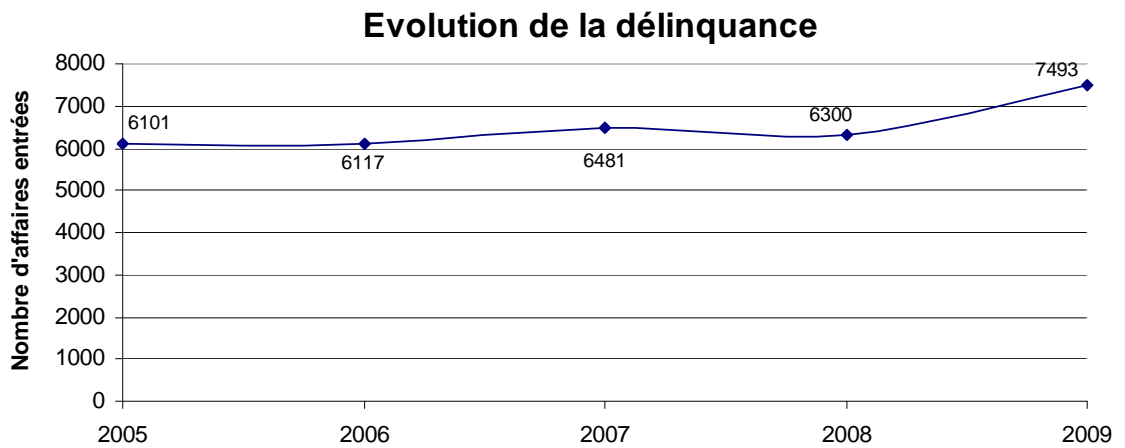
Le second changement concerne la tête du Ministère public. Le procureur général Yves Maître a démissionné et quitté sa fonction en juin 2009. Il a été remplacé par Me Geneviève Bugnon, précédemment juge d'instruction.

2. En 2009, le Ministère public a enregistré au total **6075** nouveaux dossiers, soit 939 de moins que l'année précédente. La diminution s'explique par la baisse des procédures de l'article 26 LiCPS (décisions ultérieures sur un jugement passé en force – conversion d'amende, révocation de sursis) de 524 unités par rapport à 2008. En outre, on note également une baisse des dénonciations pour amendes d'ordre impayées de 192 unités et une diminution du nombre de plaintes et rapports de dénonciation divers de 223 unités. Le nouveau système de sanction de la peine pécuniaire a vu la suppression des demandes de conversion d'amende, attendu qu'une peine privative de liberté de substitution est prévue directement dans l'ordonnance de condamnation.
3. Toutefois, la baisse du nombre de rapports de dénonciation ne reflète pas l'évolution de la criminalité dans le Jura. En effet, celle-ci est en hausse, dans la mesure où le nombre d'infractions traitées par le Ministère public passe de 6300 en 2008 à 7493 en 2009, soit une augmentation de 19 %.

4. L'évolution du volume d'affaires traitées par le Ministère public se présente ainsi depuis 2002 :



Si on prend en considération que le nombre d'infractions commises pour la même période, l'évolution se présente ainsi :



II. Gestion des affaires

Statistiques

- Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 26 LiCPS)

2009	Nombre de dossiers	Nombre de prévenu(e)s
Pendantes au 1.1.2009	326	360
Enregistrées en cours d'exercice 2009	6075	6311
Liquidées en cours d'exercice 2009	6082	6317
Pendantes au 31.12.2009	319	354

- *Types de criminalité*

Le tableau ci-dessous donne la statistique complète des infractions répertoriées en 2009 (si le nombre de 7493 est supérieur à celui des affaires enregistrées - 6075 -, cela s'explique par le fait qu'un rapport de dénonciation peut être dirigé contre plusieurs suspects ou peut comporter plusieurs infractions retenues contre un seul suspect).

Infractions	2008	2009	var. en %
Infr. LCR (ivresse /stup.)	452	433	- 5.0
Infr. LCR (autres)	1847	2381	+ 28.9
Infr. LCR (AO impayées)	628	436	- 30.6
CPS (137-172) Patrimoine	1519	2210	+ 45.5
CPS (111-136) vie / intégrité physique	156	247	+ 58.3
CPS (173-179) honneur	132	209	+ 58.3
CPS (180-186) liberté	123	148	+ 20.3
CPS (187-200) intégrité sexuelle	32	51	+ 59.4
CPS 213-220) famille	55	61	+ 10.9
CPS (221-230) incendie / explosion	39	44	+ 12.8
CPS (303-311) administration / justice	3	15	+400.0
CPS (autres)	51	80	+ 56.9

Infractions	2008	2009	var. en %
LiCPS conduite inconvenante	126	186	+ 47.6
LiCCS mise à ban	209	294	+ 40.7
Infr. LAub	26	31	+ 19.2
Infr. LEaux / LPE / LFor / LFE	43	64	+ 48.8
Infr. LCAT	7	8	+ 14.3
Infr. LPA (protection des animaux)	14	13	- 7.1
Infr. DPfeu	10	11	+ 10.0
Infr. aux dispositions féd. sur les assurances soc.	73	47	- 35.6
Infr. LTP transports publics	185	60	- 67.6
Infr. LStup	190	214	+ 12.6
Infr. LEtr	176	135	- 23.3
Infr. LArm	204	115	- 43.6
Total	6300	7493	+ 18.9

Ce tableau fait ressortir l'évolution du type de criminalité dans notre canton dans le courant 2009. Il confirme les différentes tendances observées en 2008, soit :

- le bon taux de paiement des amendes d'ordre
- l'augmentation sensible des infractions contre la liberté, soit les menaces et contraintes (essentiellement liées à des cas de violence domestique)
- le maintien de la bonne discipline des employeurs en matière d'engagement du personnel étranger.

On observe en revanche, une nette augmentation dans presque toutes les autres infractions du CPS, dont notamment les infractions contre :

- le patrimoine (essentiellement due aux vols, vols en bande, etc.)
- la vie et l'intégrité physique
- l'honneur
- l'intégrité sexuelle
- l'administration de la justice (pour moitié des dénonciations calomnieuses et pour moitié induire la justice en erreur).

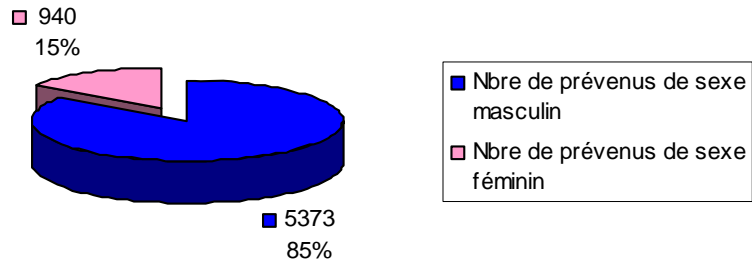
Les incivilités s'étendent et le respect de la propriété d'autrui diminue au vu de l'augmentation des infractions pour conduite inconvenante (+ 47,6 %) et de celles de violation des mises à ban (+ 40,7 %).

On constate également une forte augmentation des infractions contre l'environnement, due essentiellement à la création des postes d'inspecteurs de l'environnement qui a engendré une augmentation sensible des dénonciations.

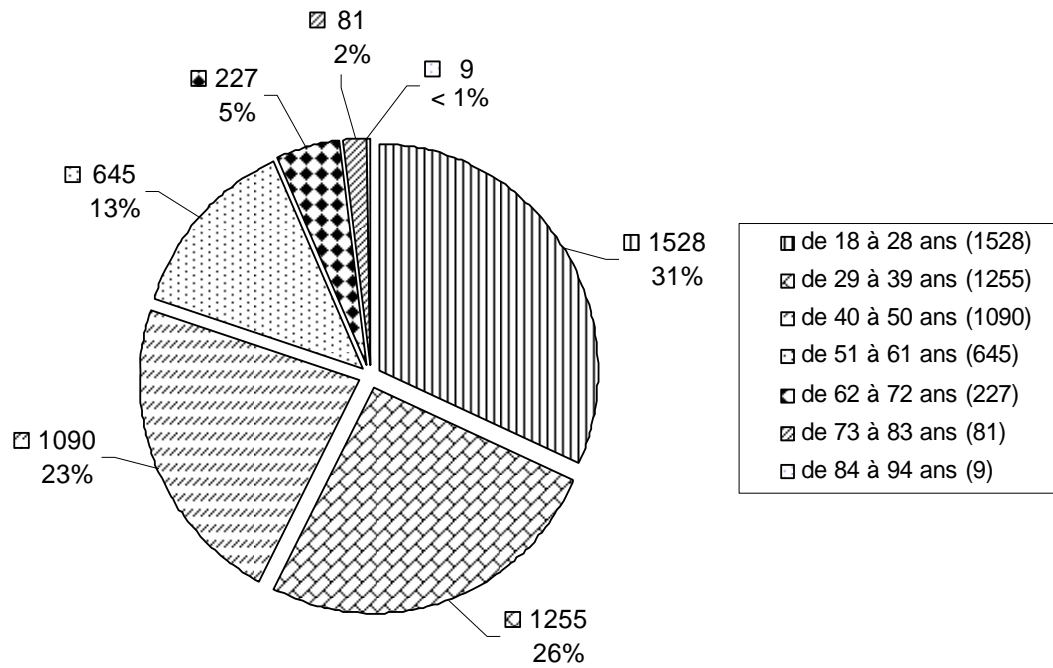
En revanche, les infractions à la loi sur les transports publics sont en forte diminution.

- *Criminalité sous différents critères*

1. *Sexe*

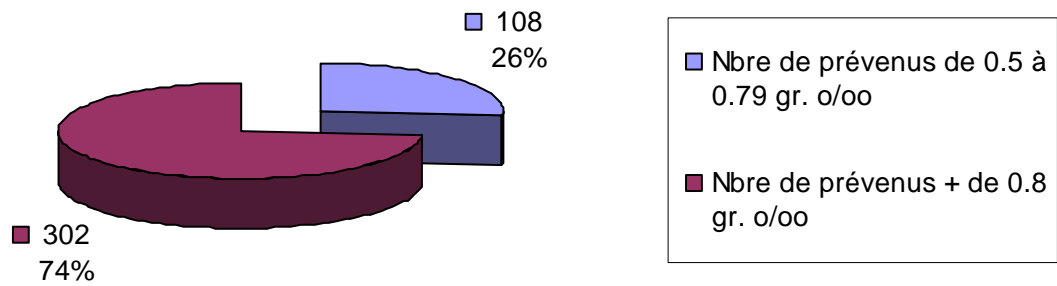


2. *Âge*

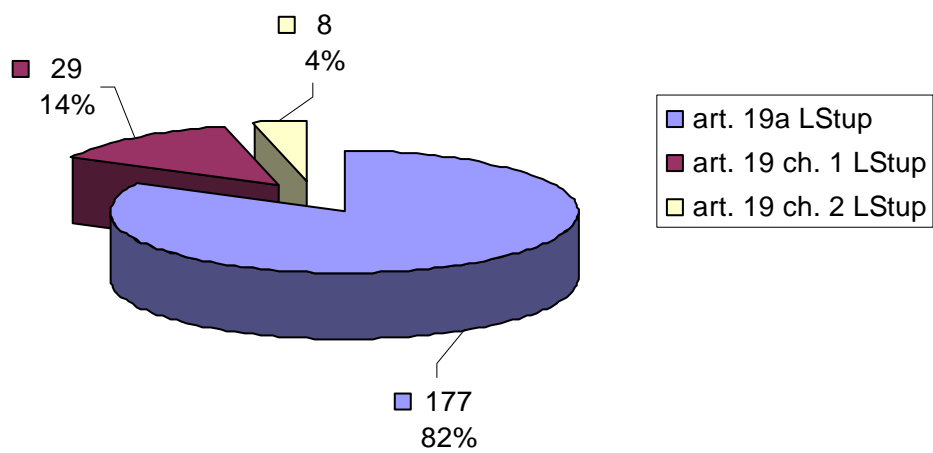


- ***Infractions particulières***

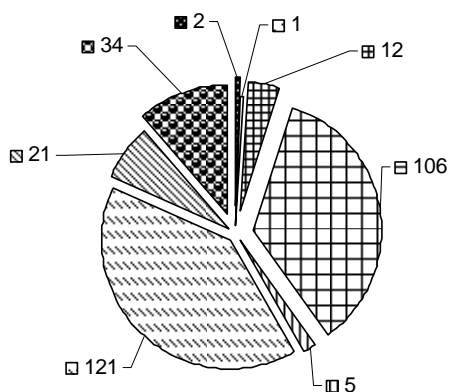
1. Ivresse



2. Loi sur les stupéfiants



- ***Infractions contre la vie, l'intégrité physique et sexuelle***



■ art. 111 à 113 CP (homicide, meurtre, assassinat, meurtre passionnel) : 2
□ art. 117 CP (homicide par négligence) : 1
▣ art. 122 CP (lésions corporelles graves) : 12
▤ art. 123 CP (lésions corporelles simples) : 106
▥ art. 125 CP (lésions corporelles par négligence) : 5
▧ art. 126 à 136 CP (voies de fait, mise en danger de la vie d'autrui, agression) : 121
▨ art. 187 CP (mise en danger du développement de mineurs, actes d'ordre sexuel avec des enfants) : 21
▩ art. 188 à 200 CP (actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes, contrainte sexuelle, viol) : 34

2. **Liquidation des affaires**

Nombre de personnes ayant bénéficié des codes de liquidation suivants :

a. Jugements / décisions

- ordonnances de condamnation	3140
- non-lieu (classements sans suite ou par opportunité)	271
- décisions de for	90
- jonctions / disjonctions	71
- sûretés impayées (classements)	17
- modifications jugements (26 LiCPS)	13
- dessaisissements	37

b. Renvois

- à l'Office des juges d'instruction	
➤ instruction c / auteurs connus	209
➤ instruction c/ inconnus	1345

-	au Tribunal de première instance	
➤	juge pénal	680
➤	Tribunal correctionnel	20
-	au Tribunal cantonal	
➤	Chambre d'accusation	3
➤	Cour criminelle	2

c. Renvois 26 LiCPS

-	au Tribunal de première instance	
➤	juge pénal	397
➤	Tribunal correctionnel	1
-	au Tribunal cantonal	
➤	Cour pénale	0
➤	Cour criminelle	0

d. Dossiers en cours

Au 31.12.2009, 316 affaires étaient pendantes (contre 282 en 2008), auxquelles il y a lieu d'ajouter 3 affaires concernant des procédures 26 LiCPS.

e. Enfin, sur les 3140 ordonnances de condamnation délivrées par le Ministère public, 107 ont été frappées d'opposition, ce qui ne représente qu'un taux de 3,4 % et ce qui démontre l'efficacité de cette procédure.

3. Autres activités

- 3.1 En 2009, le Ministère public a ouvert et conduit avec la Police judiciaire, 159 enquêtes préliminaires de police, soit 50 de plus qu'en 2008, comportant notamment sept surveillances téléphoniques. Plusieurs auditions ont été menées par les magistrat-e-s du Ministère public.
- 3.2 Ceux-ci ont soutenu l'accusation devant les diverses instances pénales de jugement, en comparaisant dans 5 audiences devant le Juge pénal, 11 devant le Tribunal correctionnel, 3 devant la Cour criminelle et 8 devant la Cour pénale. Ils ont en outre retenu des conclusions écrites dans de nombreux procès de première ou deuxième instance, déposé des mémoires écrits et des prises de position dans les affaires traitées par la Chambre d'accusation (demandes de mise en liberté provisoire, recours contre les ordonnances de classement, contre les décisions des Juges d'instruction notamment).
- 3.3 Les magistrats ont pris part aux diverses réunions et assemblées des organes et associations suisses de la poursuite pénale (CAPS, CAPP, Conférence suisse des Procureurs, Société Suisse de Droit pénal).
- 3.4 Le Ministère public est intégré dans le projet de coopération transfrontalière réunissant les autorités judiciaires françaises du Département du Haut-Rhin et celles des cantons des deux Bâle. A ce titre, la procureure générale a organisé le 7 octobre 2009 un jour de formation théorique à l'intention de quatre magistrats français et les 20 et 21 octobre deux jours de stages pratiques pour deux magistrats français.
- 3.5 La procureure générale a organisé à Porrentruy le cours de perfectionnement de la Société Suisse de Droit Pénal (SSDP) les 12 et 13 novembre 2009 auquel ont pris part une centaine de participants.
- 3.6 La procureure générale a pris part aux séances du groupe de travail sur les locaux des futures instances judiciaires dès 2011 et notamment du futur Ministère public. La localisation de l'ensemble des autorités judiciaires dans les locaux d'un bâtiment historique comme le Château

de Porrentruy pose de nombreux problèmes (locaux non extensibles, coût élevé de toute modification apportée aux locaux existants, etc.). A ce jour aucune solution n'a été trouvée pour le 1.1.2011. On s'achemine vers la solution d'urgence consistant à maintenir toutes les autorités judiciaires au Château de Porrentruy, en dépit du manque de place. Cette solution ne peut être que provisoire pour le Ministère public car le nouveau code de procédure pénale suisse impose une proximité entre le Ministère public et la police judiciaire.

- 3.7 La procureure générale et la substitute suivent les cours de formation à Neuchâtel au nouveau CPP pour magistrates et magistrats dispensés par l'Ecole romande de la magistrature pénale.

IV. CONCLUSIONS

La mise en place du CPP engendre de grands bouleversements à tous les niveaux (législatif, administratif, locaux, personnel, etc.) et exige une implication importante des magistrates du Ministère public. Cette implication sera encore plus importante durant l'année 2010, ce qui pourrait occasionner un certain retard dans le traitement des affaires.

La procureure générale et la substitute remercient, pour leur collaboration et leur disponibilité, la Police cantonale, en particulier la Police judiciaire, ainsi que les divers services de l'Etat avec lesquels elles ont entretenu des relations. Elles saluent enfin l'excellent travail accompli par les collaboratrices de la Chancellerie du Ministère public, permettant ainsi, dans une très bonne ambiance de travail, d'assurer le fonctionnement efficace de l'institution.

Geneviève Bugnon
Procureure générale

RAPPORT DES JUGES D'INSTRUCTION POUR L'ANNEE 2009

I. Généralités

L'année 2009 a vu une augmentation du nombre d'instructions à traiter.

Des changements sont intervenus au niveau de l'Office des juges d'instruction en cours d'année. Mme Geneviève Bugnon a été élue à la fonction de procureure générale, elle a quitté sa fonction de juge d'instruction le 30 juin 2009. En remplacement, Mme Séverine Stalder a été élue juge d'instruction et est entrée en fonction le 1^{er} août 2009.

Au niveau du personnel, M. Julien Burri a été nommé en qualité de commis-greffier du juge Crevoisier.

Au 1^{er} janvier 2009, les autorités judiciaires se sont dotées d'un nouveau programme informatique de gestion des affaires pénales, civiles et administratives. Ce nouveau programme a pour incidence une présentation différente des statistiques annuelles. De ce fait, il n'est pas toujours possible d'effectuer une comparaison avec les années précédentes. La différence principale réside dans le fait que l'on compte un jugement rendu par prévenu et non plus par affaire. Ainsi, il peut y avoir plusieurs codes de jugement pour une seule affaire.

II. Les chiffres

Instructions confiées à la juge Geneviève Bugnon jusqu'au 30 juin 2009 et à la juge Séverine Stalder dès le 1^{er} août 2009

La liste annexée laisse apparaître 727 affaires entrées (dont 620 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 53 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 57 affaires en cours dont 12 entrées avant le 1^{er} janvier 2009.

Durant l'année 2009, 23 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 12 affaires ont été traitées en cours d'année.

Instructions confiées au juge Jean Crevoisier

La liste annexée laisse apparaître 792 affaires entrées (dont 668 ont été suspendues, attendu que le prévenu est inconnu) auxquelles s'ajoutent 68 affaires non liquidées précédemment. En fin d'année, il reste 62 affaires en cours dont 19 entrées avant le 1^{er} janvier 2009.

Durant l'année 2009, 12 personnes ont été placées en détention préventive.

Concernant les commissions rogatoires, 13 affaires ont été traitées en cours d'année.

Suite au décès de Gérard Piquerez, juge cantonal, M. Jean Crevoisier a repris la présidence du groupe de travail chargé de l'adaptation de la législation cantonale au futur code de procédure pénale suisse et au futur code de procédure civile suisse. Ce groupe de travail a remis son rapport au Gouvernement jurassien en date du 20 avril 2009. Par la suite, avec les représentants du Ministère public, l'Office des juges d'instruction s'est occupé de la mise en place de la nouvelle structure du Ministère public pour le 1^{er} janvier 2011.

Le juge d'instruction Jean Crevoisier a siégé en 2009 au bureau de la Conférence des autorités de poursuites pénales de Suisse romande, Berne francophone et du Tessin (CAPP).

Durant l'année 2009, les deux juges d'instruction ont également siégé en qualité de juges non permanents du Tribunal cantonal.

La juge d'instruction

Séverine Stalder

Le juge d'instruction

Jean Crevoisier

Affaires confiées à la juge Geneviève Bugnon jusqu'au 30 juin 2009 et à la juge Séverine Stalder dès le 1er août 2009

Nombre d'affaires traitées

Affaires entrées en cours d'exercice 2009	727
Affaires pendantes entrées les années précédentes au 1.1.2009	53
Affaires liquidées en 2009	723
Dont affaires liquidées par suspension – prévenu inconnu	620
Affaires 2009 en cours au 31.12.2009	45
Affaires des années précédentes au 1.1.2009 en cours au 31.12.2009	12

Nombre de prévenus ayant bénéficié des codes de liquidation suivants

Renvois à la Chambre d'accusation	11
Suspension – prévenu absent	6
Suspension – prévenu inconnu	620
Dessaisissement	49
Jonctions	38
Clôture – renvoi au Ministère public	32
Ordonnances de condamnation	21

Affaires confiées au juge Jean Crevoisier

Nombre d'affaires traitées

Affaires entrées en cours d'exercice 2009	792
Affaires pendantes entrées les années précédentes au 1.1.2009	68
Affaires liquidées en 2009	798
Dont affaires liquidées par suspension – prévenu inconnu	668
Affaires 2009 en cours au 31.12.2009	43
Affaires des années précédentes au 1.1.2009 en cours au 31.12.2009	19

Nombre de prévenus ayant bénéficié des codes de liquidation suivants

Renvois à la Chambre d'accusation	12
Suspension – prévenu absent	7
Suspension – prévenu inconnu	668
Dessaisissement	30
Jonctions	100
Clôture – renvoi au Ministère public	42
Ordonnances de condamnation	5

RAPPORT DU TRIBUNAL DES MINEURS POUR L'ANNEE 2009

I. Activité judiciaire

Ce sont 420 affaires qui ont été enregistrées au Tribunal des mineurs en 2009, soit 18 de moins qu'en 2008, respectivement 19 de plus qu'en 2007. Cela confirme la stabilité dont on faisait déjà état ces dernières années et, plus particulièrement, dès 2000.

Parmi ces 420 dossiers enregistrés, 237 ont été jugés en 2009, soit une soixantaine de moins qu'en 2008, et il reste 165 affaires en cours, le surplus des dossiers ayant été envoyé hors canton ou hors pays, puisque destinés à être jugés ailleurs. S'il y a eu moins de décisions en 2009 qu'en 2008, c'est principalement dû au fait qu'il y a eu beaucoup d'enregistrements dans les derniers mois de l'année, qu'il a fallu instruire les dossiers, ce qui demande un certain temps, et qu'ils ont passé le cap de 2009 sans être sanctionnés. On se rassurera en sachant que ce que l'on pourrait considérer comme un retard a été entièrement résorbé en janvier et février 2010.

On remarquera aussi, s'agissant toujours de l'année 2009, un nombre d'affaires croissant dans le district et plus particulièrement dans la ville de Delémont, alors que le district de Porrentruy reste stable et que la délinquance franc-montagnarde diminue quelque peu.

Comme d'habitude, le nombre de filles qui occupe le Tribunal des mineurs reste restreint par rapport aux chiffres concernant les garçons (14 et 86 %).

S'agissant des sanctions prononcées à l'égard des mineurs délinquants, on notera une sérieuse baisse des prestations personnelles par rapport à 2008 – une cinquantaine en moins – sachant toutefois que 2009 retrouve les chiffres des années 2007 et précédentes. Stabilité au niveau des cours d'éducation routière ordonnés – 20 en 2009 et 19 en 2008 -; un peu moins d'amendes, 49 en 2009 par rapport à 68 en 2008. En revanche, il y a eu 5 peines privatives de liberté avec sursis en 2009, alors que 2 cas seulement ont été jugés de cette façon en 2008.

Au niveau des mesures éducatives, le Tribunal des mineurs a mis en place 5 assistances personnelles en 2009 alors qu'elles étaient 9 au cours de l'année précédente, 2 placements en foyer d'éducation, soit le même nombre qu'en 2008.

Concernant le profil de la délinquance à juger, on relèvera une augmentation des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, qui ont passé de 39 en 2008 à 57 en 2009. Il s'agit principalement de suites de bagarres de fin de soirée; les coups donnés ou souvent échangés sont pour la plupart du temps constitutifs de voies de fait, éventuellement de lésions corporelles simples, mais rarement graves.

Pour le surplus, il n'y a pas de remarque à faire sur une forme de délinquance restée la même au cours des années qui viennent de s'écouler.

II. Service social

Il est rappelé que le Service social rattaché au Tribunal des mineurs comporte deux postes d'assistants sociaux occupés par trois personnes. Le Service social investigate dans son secteur, sur mandat du juge, en amont des décisions qui doivent être rendues. Au-delà des jugements, il assume les mandats de surveillance, d'assistance personnelle et d'accompagnement, de même que le suivi des placements institutionnels. Son activité, en 2009, a été sensiblement la même que durant les années précédentes. Il y a eu 28 enquêtes sociales, soit 3 de plus qu'en 2008, et les dossiers d'exécution en cours sont au nombre de 47, soit 3 aussi de plus qu'en 2008.

III. Personnel du Tribunal

On relèvera que le Tribunal des mineurs a accueilli successivement Mmes Marie Rossier, de Buix, Carole Girardin, de Corcelles, Valentine Richon, de Delémont et Emilie Guerdat, de Courtemaîche, pour un stage d'avocate d'une durée d'un mois.

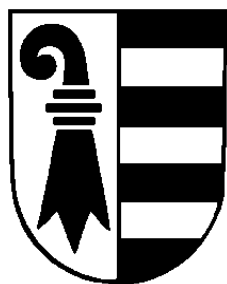
Le Président du Tribunal des mineurs :

Yves Richon

REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2009





REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
TRIBUNAL DES MINEURS

STATISTIQUE 2009

<u>DENONCIATIONS ET PLAINTES</u>	2009		2008	
en cours au 1.1.2009	124		110	
affaires enregistrées	278		313	
dessaissements	<u>18</u>		<u>15</u>	
total	420		438	
nombre de jugements		237		297
en cours au 31.12.2009		165		126
dessaissements		<u>18</u>		<u>15</u>
	420	420	438	438

REPARTITION PAR DISTRICT

District de <u>Delémont</u>	239	56.90%	216	49.32%
dont Delémont-Ville	52		35	
District de <u>Porrentruy</u>	93	22.14%	100	22.83%
dont Porrentruy-Ville	25		28	
District des <u>Franches-Montagnes</u>	53	12.62%	81	18.49%
dont Saignelégier	12		14	
Autres cantons	20	4.76%	30	6.85%
France	12	2.86%	10	2.28%
Autres pays	3	0.71%	1	0.23%

REPARTITION PAR SEXE

MINEURS	(10 - 18 ans)	420		438	
filles		58	13.81%	65	14.84%
garçons		362	86.19%	373	85.16%

	2009		2008	
<u>NBRE DE SEANCES TRIBUNAL COLLEGIAL</u>	3		2	
<u>VISITE D'INSTITUTION/JOURNEE D'ETUDE</u>	0		1	
<u>ENQUETES</u>				
détention provisoire	2		3	
enquêtes sociales	28		25	
expertise psychologique et d'orientation professionnelle	0		0	
<u>DECISIONS</u>				
1) <u>clôture d'enquête et jugements</u>				
nombre de jugements	<u>237</u>		<u>297</u>	
- procédure écrite	212	89.45%	266	89.56%
- procédure orale	25	10.55%	31	10.44%
refus de suivre et classement	33		61	
non-lieu	5		2	
médiation	11		10	
classement après médiation	8		12	
révocation de sursis	1		0	
prolongation de sursis	0		0	
non-révocation de sursis	0		0	
conversions	1		1	
2) <u>décisions d'exécution</u>				
fins de mesure	11		18	
- surveillance	1		0	
- assistance personnelle	7		15	
- placement	1		1	
- personne d'accompagnement	2		1	
- patronage (ancien droit)	0		1	
libération conditionnelle après une peine	0		0	
révocation libération conditionnelle	0		0	
non-révocation libération conditionnelle	0		0	
transfert disciplinaire	2		5	

	2009	2008
<u>OPPOSITIONS</u>	1	7
<u>RECOURS</u>	0	0
instruction	0	0
jugement	0	0
exécution	0	0
<u>PEINES ET MESURES DE PROTECTION</u>		
réprimande	37	42
prestation personnelle	73	121
prestation personnelle avec sursis	2	0
cours d'éducation routière	20	19
amende avec sursis	2	8
amende sans sursis	49	68
privation de liberté avec sursis	5	2
privation de liberté sans sursis	0	2
personne d'accompagnement	9	5
surveillance	0	0
assistance personnelle	5	9
traitement ambulatoire	0	0
placement en maison ouverte d'éducation	2	2
placement en maison fermée d'éducation	0	0
placement en maison ouverte de traitement	0	0
placement en maison fermée de traitement	0	0
changement de mesure	0	1
<u>RECIDIVES</u>		
une récidive (mineur ayant fait l'objet d'une 2ème condamnation)	10	14
deux récidives	2	2
trois récidives et plus	0	0
Total	12	16
récidive(s) après une peine	10	16
récidive(s) après un placement	0	0
récidive(s) après une surveillance	0	0
récidive(s) après une assistance personnelle	2	0
Total	12	16

	2009		2008		
<u>INFRACTIONS</u>					
A) <u>CODE PENAL</u>					
Titre :					
I	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	57	13.57%	39	8.90%
II	Infractions contre le patrimoine	134	31.90%	133	30.37%
III	Infractions contre l'honneur	5	1.19%	6	1.37%
IV	Crimes ou délits contre la liberté	13	3.10%	11	2.51%
V	Infractions contre l'intégrité sexuelle	12	2.86%	14	3.20%
VII	Crimes ou délits créant un danger collectif	13	3.10%	10	2.28%
IX	Crimes ou délits contre les communications publiques	0	0.00%	0	0.00%
XI	Faux dans les titres	4	0.95%	1	0.23%
XV	Infractions contre l'autorité publique	0	0.00%	0	0.00%
XVII	Crimes ou délits contre l'administration de la justice	1	0.24%	0	0.00%
B)	<u>LF STUPEFIANTS</u>	47	11.19%	78	17.81%
C)	<u>LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)</u>	1	0.24%	1	0.23%
D)	<u>LCR</u>				
	- vol d'usage	13	3.10%	15	3.42%
	- autres infractions	74	17.62%	84	19.18%
E)	<u>LOI CANTONALE</u>				
	Li CPS	22	5.24%	16	3.65%
F)	<u>DIVERS</u>	24	5.71%	30	6.85%
<u>INTERVENTIONS CIVILES</u>					
	auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	31		35	

N.B. Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre.

SERVICE SOCIAL

DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2009





SERVICE SOCIAL DU TRIBUNAL DES MINEURS DU JURA

STATISTIQUE 2009

	2009	2008
<u>FIN DE MESURES</u>	<u>11</u>	<u>18</u>
<u>Echéance légale</u> :	<u>5</u>	<u>7</u>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	4	5
- placement	0	0
- personne d'accompagnement	1	1
- patronage (ancien droit)	0	1
<u>Rapports</u> :	<u>5</u>	<u>8</u>
- surveillance	1	0
- assistance personnelle	3	7
- placement	1	1
<u>Majorité</u> :	<u>1</u>	<u>3</u>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	1	3
- placement	0	0
<u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u>	28	25
<u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u>	<u>21</u>	<u>18</u>
<u>Mineurs</u>		
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	5	9
- personne d'accompagnement	9	5
- traitement ambulatoire	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	2	2
- placement en maison fermée d'éducation	0	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- placement provisionnel	4	1
- placement en observation	1	1
<u>INTERVENTIONS CIVILES</u>		
auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	31	35

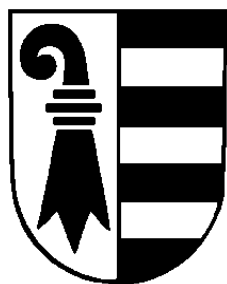
2009**2008****TOTAL DE DOSSIERS D'EXECUTION
DE MESURES AU 31.12.2009****47****44****Mineurs**

- surveillance	0	1
- assistance personnelle	30	32
- traitement ambulatoire	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	4	3
- placement en maison fermée d'éducation	0	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- personne d'accompagnement	13	7
- patronage (ancien droit)	0	1

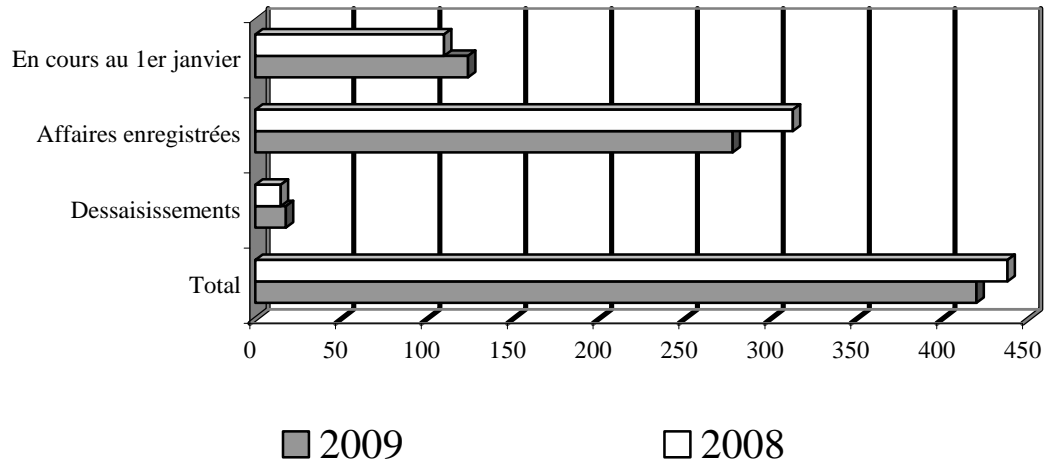
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

TRIBUNAL DES MINEURS

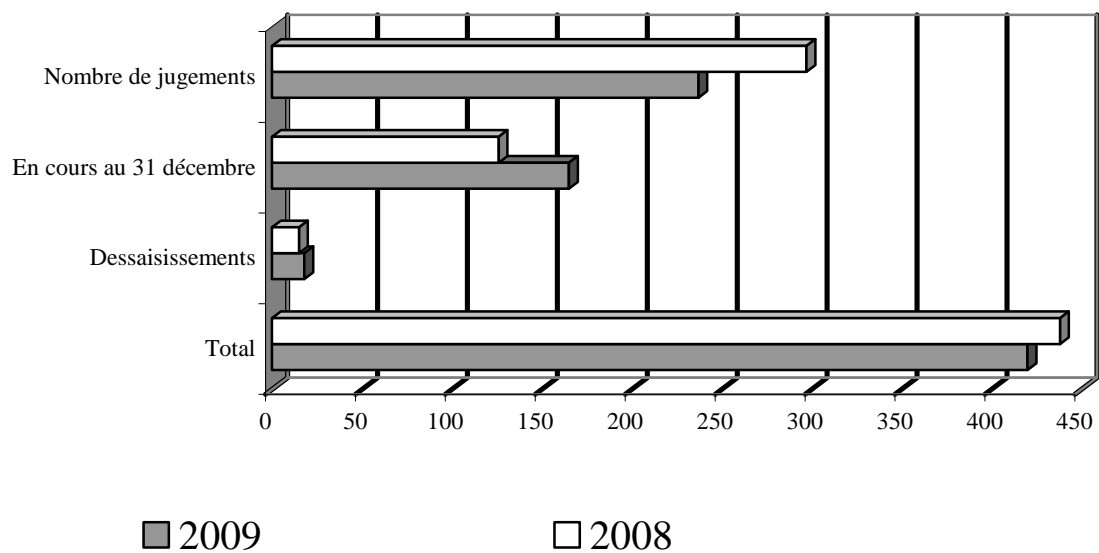
GRAPHIQUES



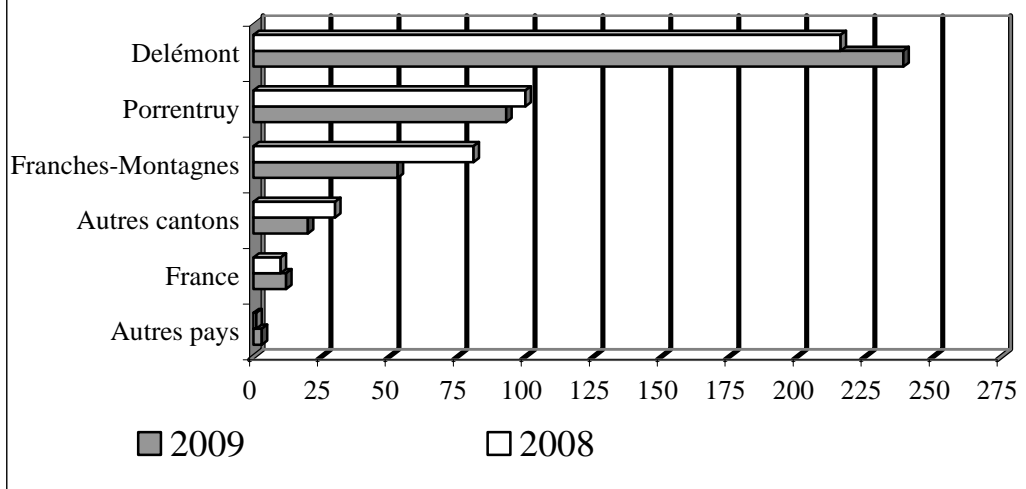
Dénonciations et plaintes Affaires enregistrées



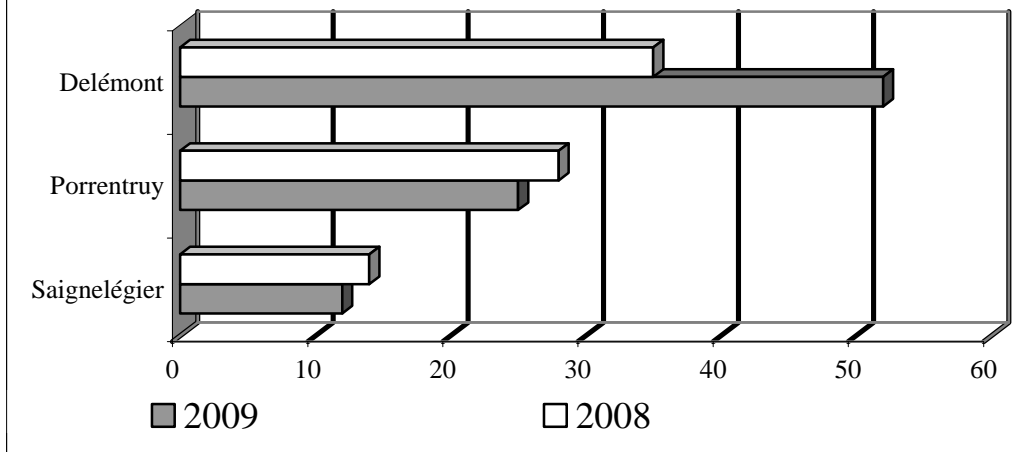
Dénonciations et plaintes Nombre de jugements

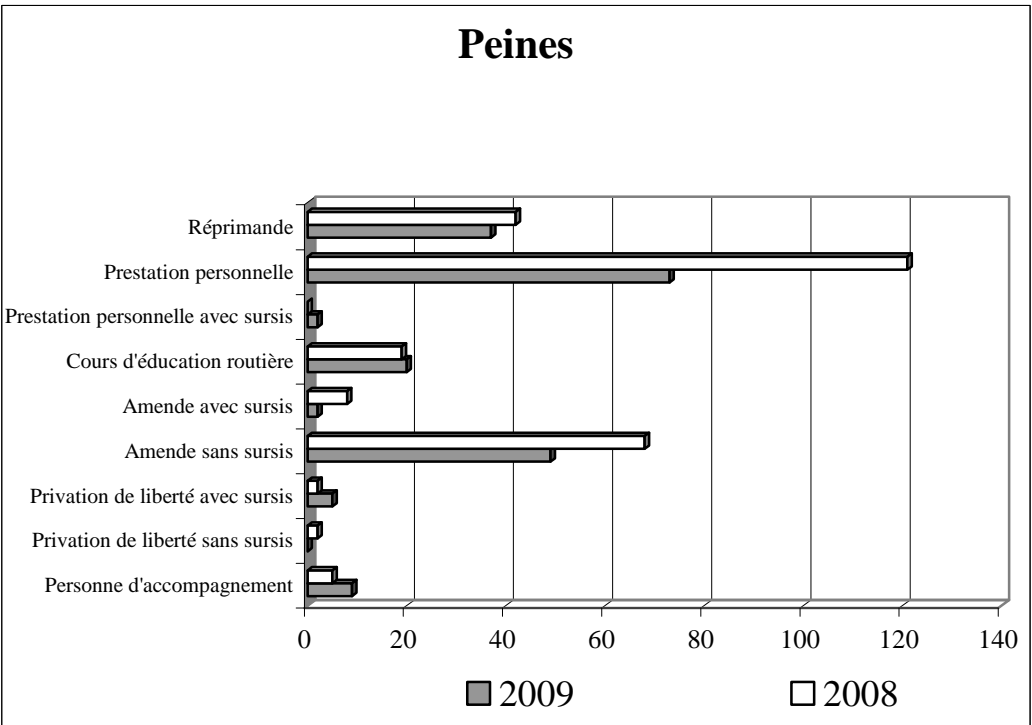
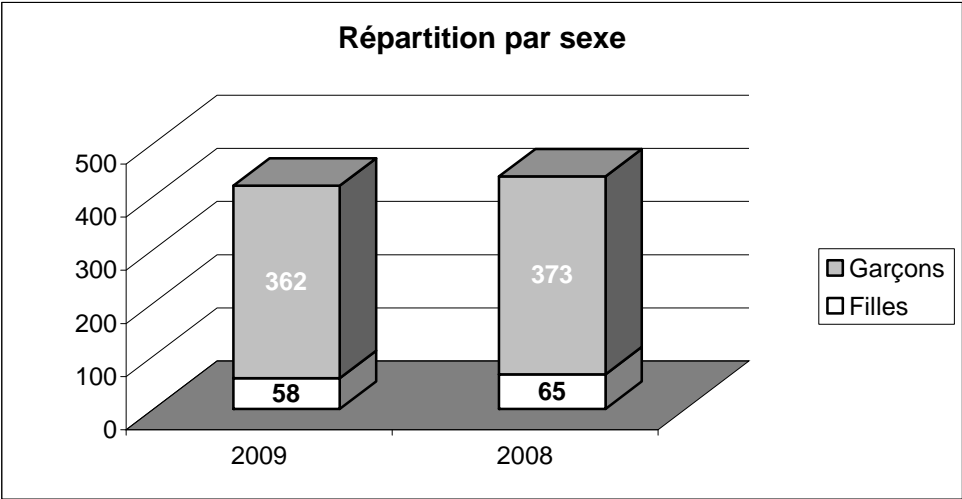


Répartition par district

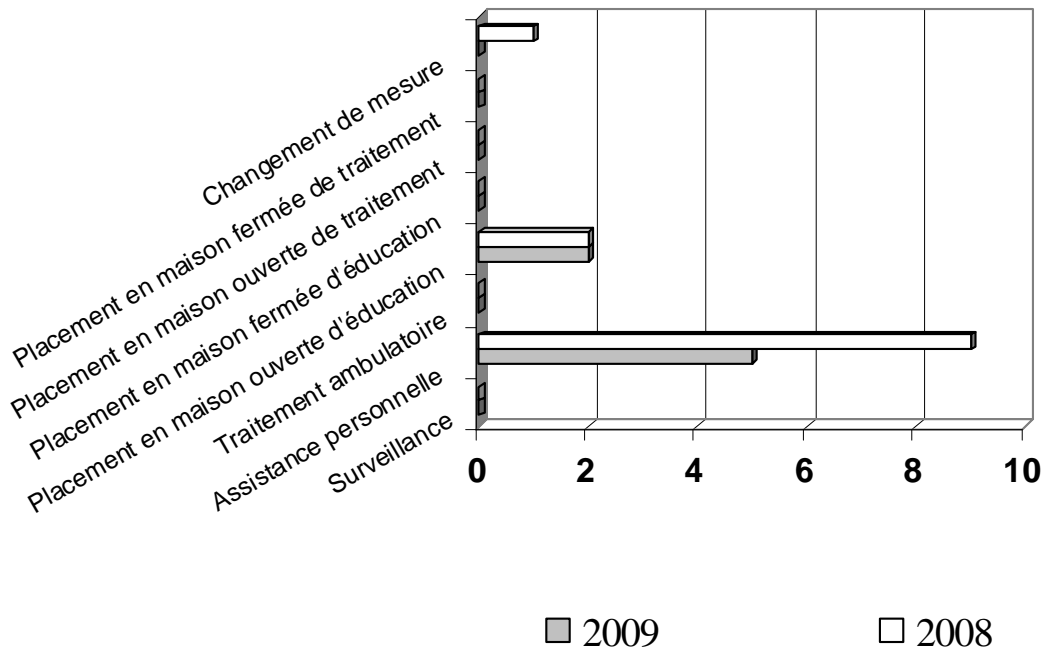


Répartition par chefs-lieux

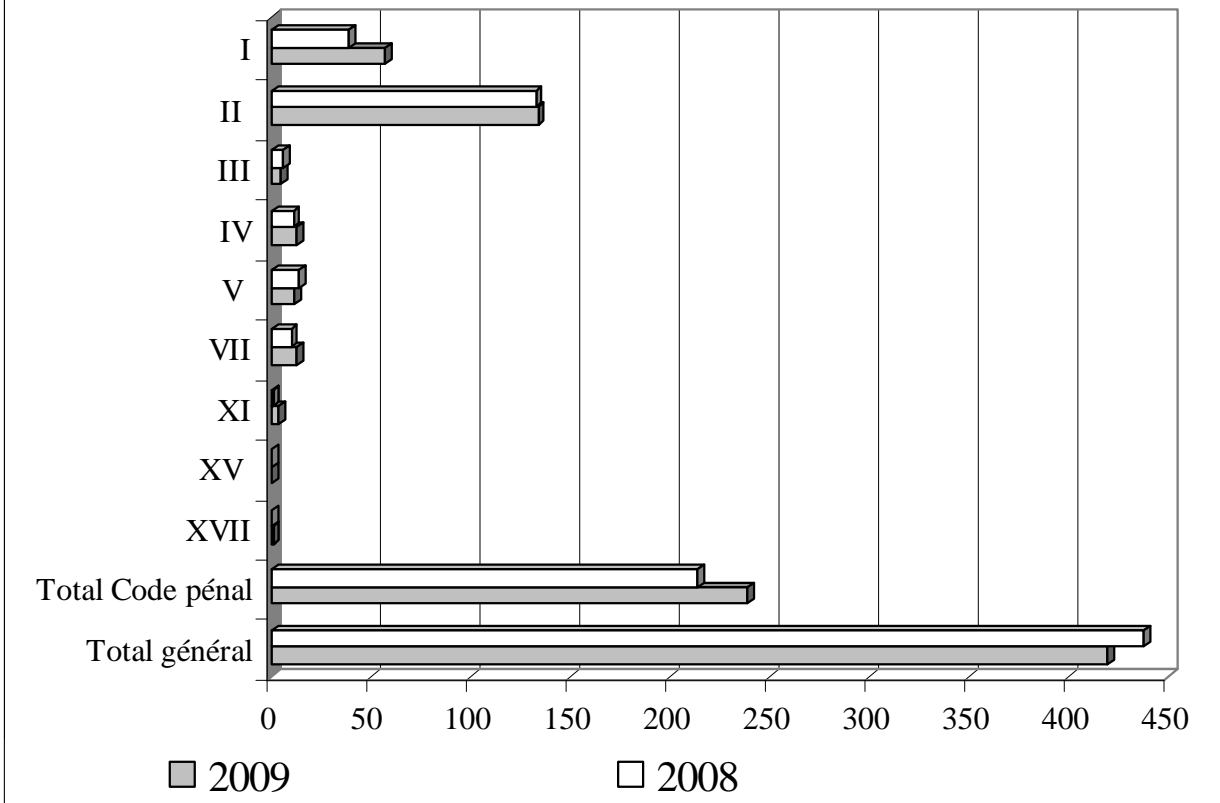




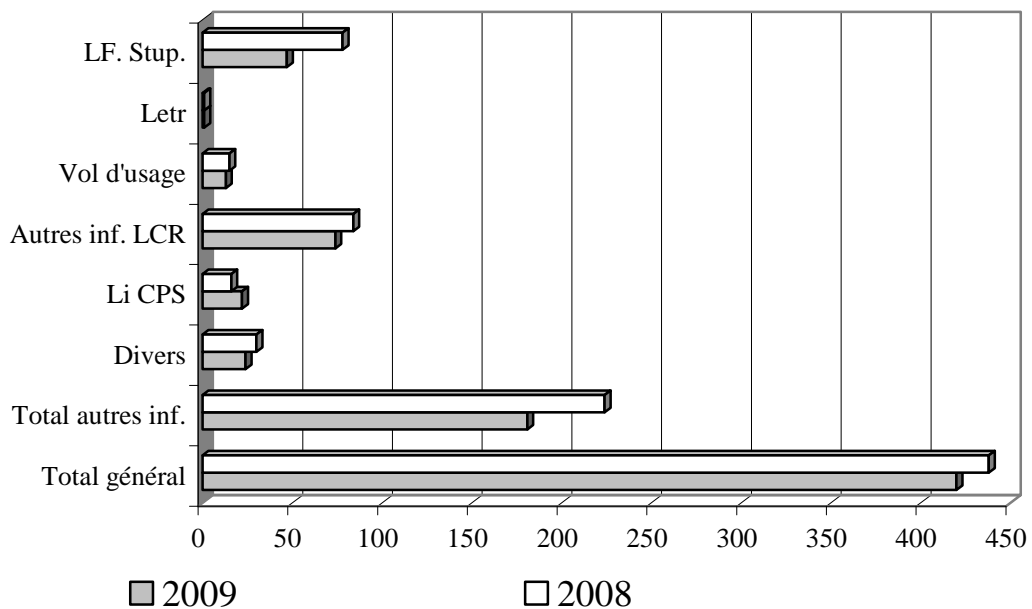
Mesures de protection



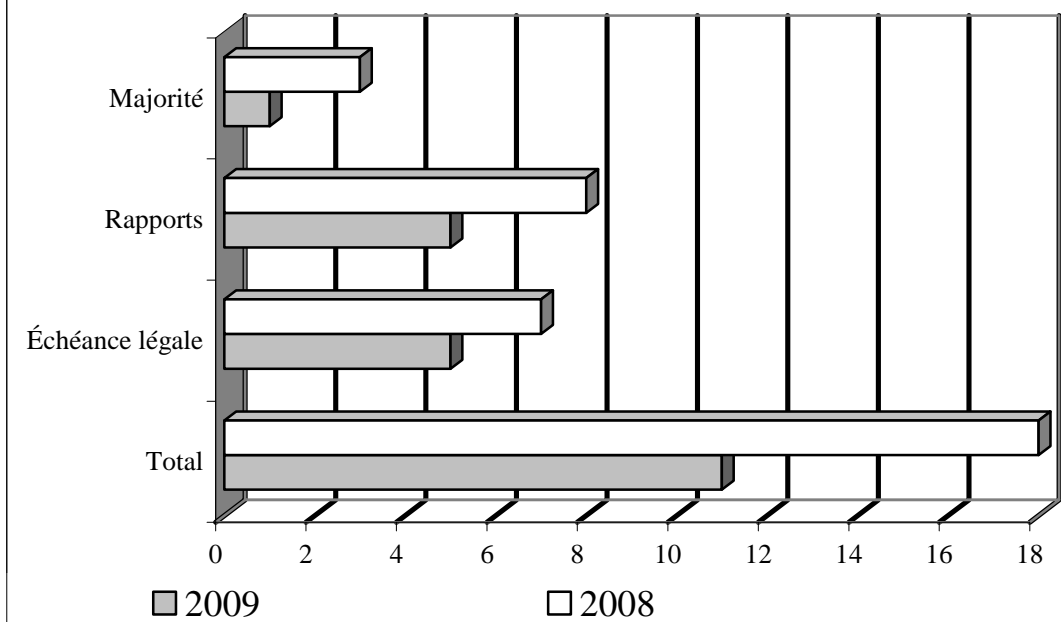
Infractions - Code pénal

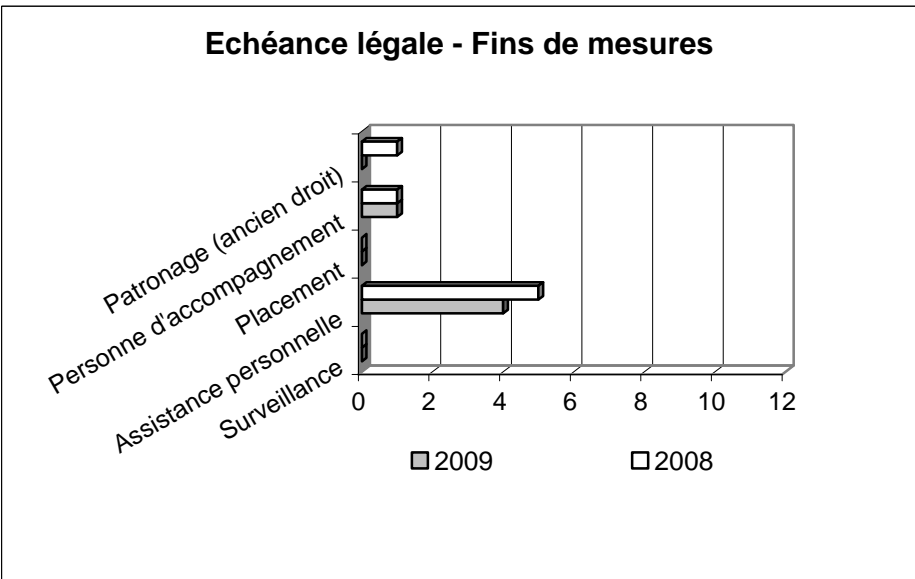
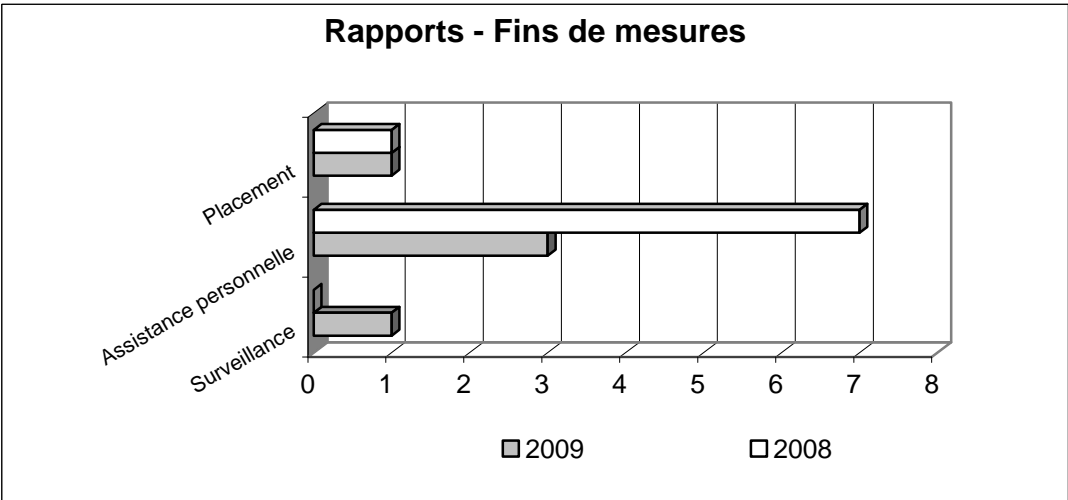
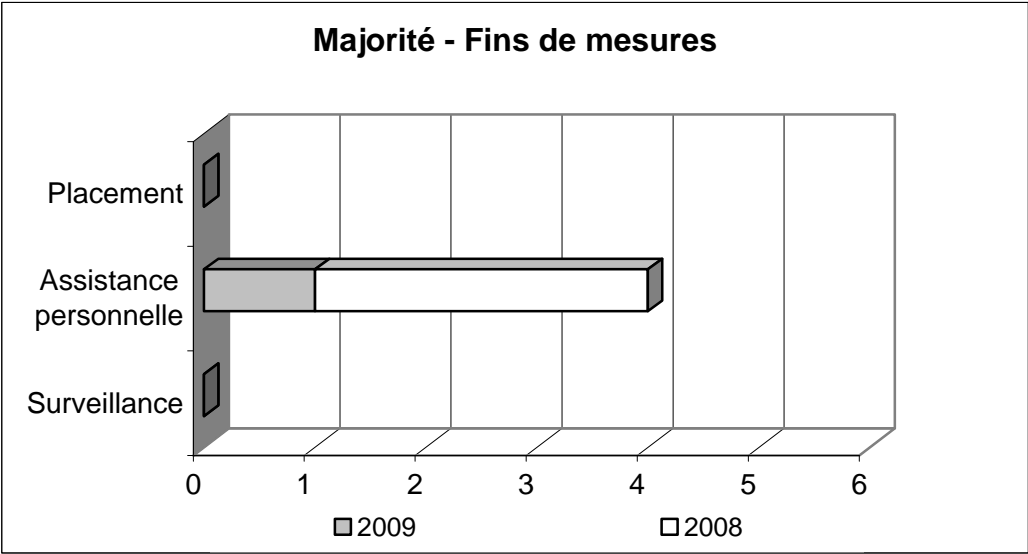


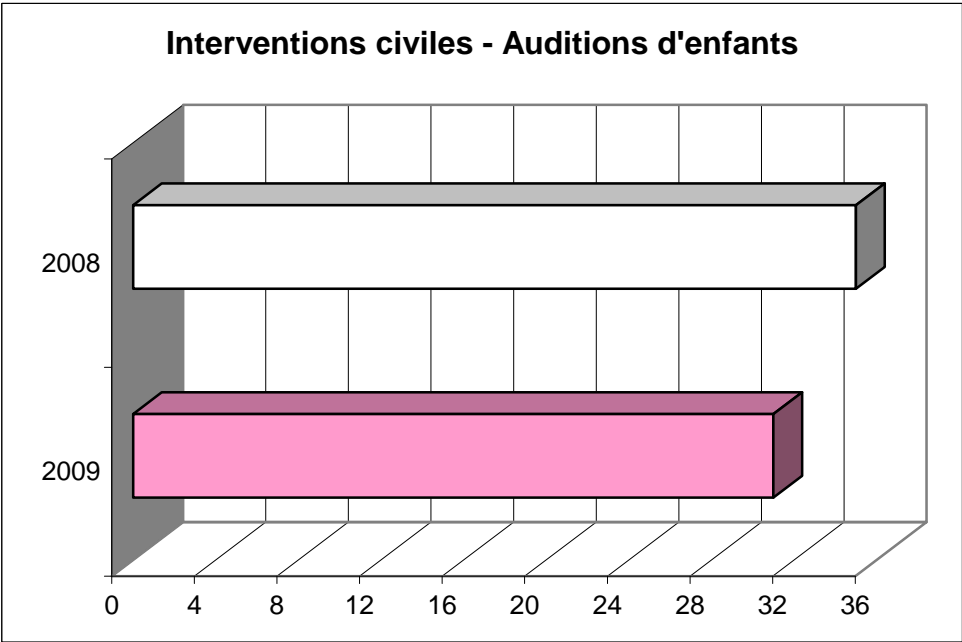
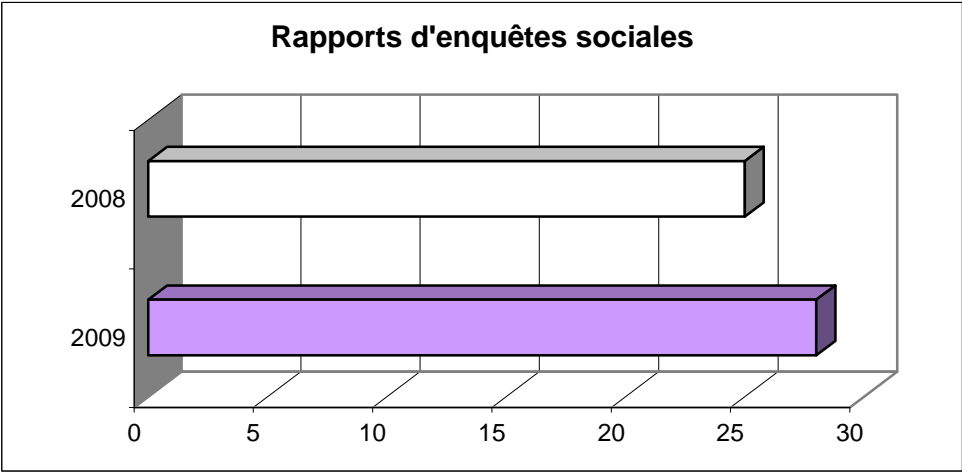
Autres infractions



Fins de mesures







Dossiers d'exécution MINEURS

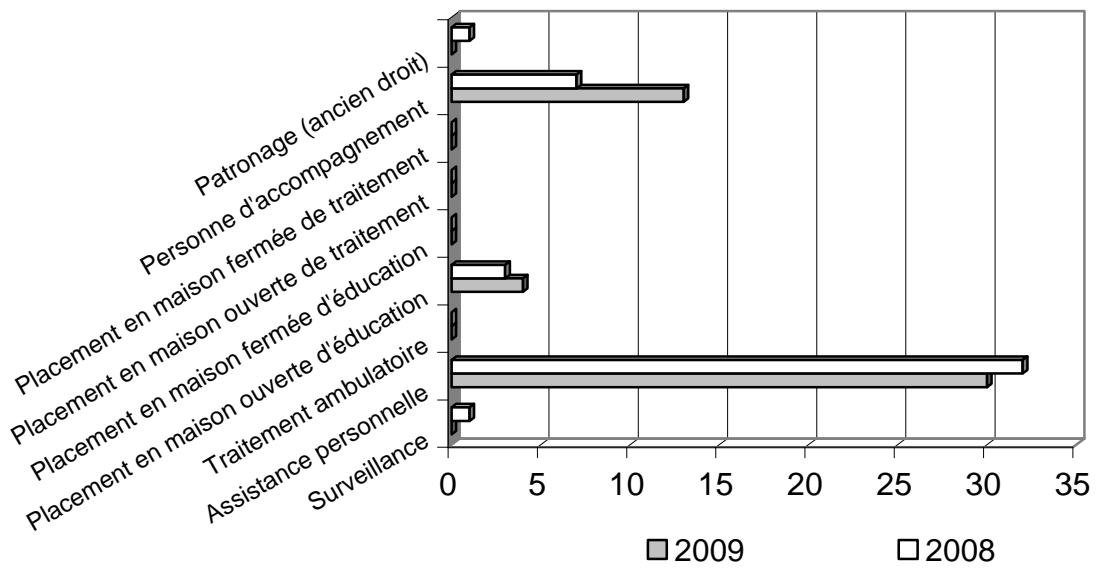


Table des principales abréviations

Ach	Assurance-chômage
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AF	Allocations familiales
AFA	Allocations familiales dans l'agriculture
AM	Assurance-militaire
AMAL	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
ass. éduc.	assistance éducative
Cpa	Code de procédure administrative
Cpc	Code de procédure civile
CPH	Conseil de prud'hommes
Cpp	Code de procédure pénale
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
Li	Loi introductive
LI	Loi d'impôt
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
LTM	Loi sur le Tribunal des mineurs
PC	Prestations complémentaires
TBLF	Tribunal des baux à loyer et à ferme

Table des matières

	Pages
I. Tribunal cantonal	1
Rapport du président.....	1
Nombre d'affaires introduites.....	5
Nombre d'affaires liquidées.....	5
Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année	6
Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 1989 à 2008.....	7
A. Cour constitutionnelle.....	8
B. Cour civile	9
C. Chambre administrative.....	11
D. Chambre des assurances	13
E. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances	15
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie	15
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents	15
F. Cour des poursuites et faillites	16
G. Chambre d'accusation	17
H. Cour pénale.....	19
I. Cour criminelle	21
J. Cour de cassation.....	21
K. Commission des examens d'avocat.....	22
L. Commission des examens de notaire.....	22
M. Commissions de conciliation en matière de bail.....	23

II. Tribunal de première instance	25
Rapport du président.....	25
Nombre d'affaires reçues du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009	30
Juge pénal.....	31
Tribunal correctionnel.....	31
Juge civil	32
Conseil de Prud'hommes.....	33
Tribunal des baux à loyer et à ferme.....	33
Juge administratif-ve.....	34
III. Procureur général	35
Rapport du procureur général	35
IV. Office des juges d'instruction	45
Rapport des juges d'instruction	45
V. Tribunal des mineurs	49
Rapport du président.....	49
Table des abréviations.....	69
Table des matières	70